



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès



Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNPRRC) de la République du Congo

Version du 21 Octobre 2017

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	2
Avant-propos	6
Résumé exécutif.....	vii
I. Introduction.....	9
Profil des risques du Congo	Erreur ! Signet non défini.
□ L'ampleur des Catastrophes passés et les types de risques	Erreur ! Signet non défini.
□ Les principaux aléas menaçant le pays :.....	11
□ Les facteurs d'exposition et de vulnérabilité aux aléas	14
II. Déclaration de Politique.....	17
II.1. Vision	17
II.2. But.....	17
II.3. Principes directeurs	17
III. La Stratégie.....	19
III.1. Champs d'application de la stratégie.....	19
III.2. Objectifs de la Stratégie (2016-2023)	19
□ Objectif général visé pour la période 2016-2023	19
□ Objectifs spécifiques pour la période 2016-2023.....	20
III.3. Les Axes stratégiques et Actions stratégiques clés.....	20
□ Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations).....	21
□ Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de Catastrophes	22
□ Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes et de ses mécanismes clés.....	24
□ Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux Catastrophes à tous les niveaux.....	26
□ Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'information sur les risques, au niveau national	28
□ Axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.....	30
□ Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale.....	31
III.4. Les Résultats attendus et Indicateurs de performance clés	33
□ Pour l'Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations).....	33
□ Pour l'Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de Catastrophes.	38
□ Pour l'Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes et de ses mécanismes clés	41

□	Pour l’Axe stratégique 4 : Optimisation de l’état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux Catastrophes à tous les niveaux	48
□	Pour l’Axe stratégique 5 : Renforcement de l’évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d’alerte précoce et d’informations sur les risques, au niveau national.....	52
□	Pour l’Axe stratégique 6 : Optimisation de l’état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.	57
□	Pour l’Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale.....	60
IV.	Cadre de mise en œuvre et de suivi	63
IV.1.	Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d’action	63
IV.2.	Financement de la mise en œuvre de la Stratégie	64
IV.3.	Formalisation de la Stratégie.....	65
IV.4	Redevabilité.....	65
IV.5	Suivi, évaluation et révision de la Stratégie.....	65
V.	Conclusion	66

Liste des abréviations et acronymes

ACC	Adaptation au changement climatique
AFD	Agence française de développement
ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
APEGG	Association de Protection de l'Environnement du Golfe de Guinée
ARC	African Risk Capacity
AIC	Analyse Intégrée du Contexte
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CAS	Circonscriptions d'Action Sociale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCPM	Centre de contrôle et de surveillance de la pollution marine
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEBEVIRHA	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CES	Conseil économique et social
CICOS	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIMC	Comité interministériel de crise
CJCV	Corps des Jeunes Volontaires du Congo
CMAE	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNGRC	Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes
CNIAF	Centre National des Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
CNPRC	Comité National de Pilotage de Préparation et Riposte contre les catastrophes
CNPRRG	Comité National de Prévention, de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPROMEEF	Coopérative pour la Promotion des Métiers des Entreprises du site de la Foire Fédérées
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP	Conférence des parties
CORAF-AC	Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricole -Afrique Centrale
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration des Terres
CRIC	Comité des Intervenants en cas de Catastrophes
CRS	Catholic Relief Services
CRTH	Centre de Recherches sur les Tropiques Humides
CSS	Centre de soins de santé
CSSC	Conseil supérieur de la Sécurité Civile
DaLA	Damage and Loss Assessment
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
DG	Directeur général
DGSC	Directeur Général de la Sécurité Civile
DoDMA	Department of Disaster Management Affairs
DGS	Directeur Général de la Santé
EIE	Etudes d'Impacts Environnementaux
EU	Etats Unis
FCFA	Francs CFA
FNPSS	Fonds de promotion et de service social
FNUSP	Fonds National des Urgences de Santé Publique
GES	Gaz à effet de serre
GIE-SCEVN	Groupe d'intérêt économique pour le service commun d'entretien des voies navigables
GRC	Gestion des risques de catastrophes
GRC	Gestion des risques de Catastrophes
GREFE	Groupe de Recherche en Ecologie Forestière et Environnement

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

HCICEM	Haut-commissariat à l'Instruction Civique et à l'Éducation Morale
IFRC/CRM	International Federation of Red Cross / Croix Rouge de Madagascar
IPIECA	Association internationale des industries pétrolières pour la conservation de l'environnement marin
JNA	Journées nationales de l'arbre
LARSEN	Laboratoire de Recherche sur les Sols et l'Environnement
LOA	Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire
MAHS	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité
MinAffEtrCoop	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger
MinAffFoncDomPubl	Ministère des affaires foncières et du domaine public
MinAffSocActHumanit	Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité
MinAgrEIPEC	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MinAmenTerrGrTrav	Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux
MinComMéd	Ministère de la communication et des médias, porte parole du Gouvernement
MinComExtCons	Ministère du commerce extérieur et de la consommation
MinConsUrbVillCvie	Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie
MinCultArt	Ministère de la culture et des arts
MinDefNat	Ministère de la défense nationale
MinEcoDevIndPromSecPr	Ministère de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé
MinEcoForesDevDurEnvir	Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement
MinEnerHydraul	Ministère de l'énergie et de l'hydraulique
MinEnsPrimSecAlphab	Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation
MinEnsSup	Ministère de l'enseignement supérieur
MinEnsTechProFormQualEmpl	Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi
MinEquipEntrRout	Ministère de l'équipement et de l'entretien routier
MinFinBudgPortfPubl	Ministère des finances, du budget et du portefeuille public
MinFoncPublRefEtat	Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
MinHydrocarb	Ministère des hydrocarbures
MinIntDecenDevLoc	Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local
MinJeunEducCiv	Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique
MinJusDrHumPromPeuAutoc	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones
MinMinGeol	Ministère des mines et de la géologie
MinPMEArtSectInform	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel
MinPlanStatIntégRég	Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale
MinPostTel	Ministère des postes et télécommunications
MinPromFemIntegFemDev	Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement
MinRechScienInnovTechn	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique
MinSanPop	Ministère de la santé et de la population
MinSporEducPhys	Ministère des sports et de l'éducation physique
MinTourLois	Ministère du tourisme et des loisirs
MinTransAvCivMarMarch	Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande
MinTravSecSoc	Ministère du travail et de la sécurité sociale
MinZonEcoSpec	Ministère des zones économiques spéciales
MSRC-AC	Mécanisme Sous-Régional de Coordination pour l'appui à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique Centrale
NAMA	Nationally appropriate mitigation action
NDMEC	National Disaster Management Executive Committee
NDMTC	National Disaster Management Technical Committee
NEDEX	Neutralisation et destruction des explosifs
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement africain
OCFSA	Organisation de la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
ODD	Objectifs du développement durable
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORSEC	Organisation des secours en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs
OSC	Organisations de la Société Civile
PAA Congo	Programme d'Adaptation en Afrique au Congo
PAM	Programme Alimentaire Mondial

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

PAP-CDMT	Condensé des Programme d'Actions Prioritaires et Cadre de Dépenses à Moyen Terme ministériels
PCI	Programme Commun Indicatif
PCP	Plans Communautaires Participatifs
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PNAS	Politique Nationale d'Action Sociale
PND	Plan national de développement
PNIU	Plan national d'intervention d'urgence
PNPRRC	Plate-forme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRASAC	Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
PRONAR	Programme national d'afforestation et de reboisement
PSME	Programmation Saisonnière basée sur les Moyens d'Existence
RAAF	Réseau Africain d'Action Forestière
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation
REFADD	Réseau des Femmes pour l'Action et le Développement Durable
REJEFAC	Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RRD	Réduction des risques de Catastrophes
RSI	Règlement Sanitaire International
SANA	Analyse de situation et l'estimation des besoins en santé et environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Libreville
SD	Selective Default
SE	Son Excellence
SIG	Système d'information géographique
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation
SNIPA	Stratégie Nationale Initiale et Plan d'Action
SNPA / CCV	Stratégie Nationale et un Plan d'Action pour les Changements Climatiques et la Variabilité
SIMR	Surveillance Intégrée de la Maladie et de la Riposte
SMOC	Système Mondial d'Observation Climatique
SNPRRC	Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes
SNS	Système National de la Statistique
S&P	Standard and Poor's
SRRC	Stratégie Nationale de Prévention, de Gestion et de Réduction des Risques de Catastrophes
SUN	Scaling Up Nutrition
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UNISDR	United Nations International Strategy for Disaster Reduction
VP	Vice Président
WRI	WorldBank Ressources Institute

Avant-propos

MOTS DE SE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

MOTS DE SE MADAME LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE

Résumé exécutif

Dans le cadre de la protection de ses efforts de développement actuels et futurs en vue de l'émergence de la République du Congo en 2025, l'Etat congolais a développé, dans le cadre d'une vision proactive et d'anticipation, et suivant un processus participatif, la présente « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNPRRC) avec son plan d'Action », en se basant sur la situation réelle du pays, et en tenant compte de ses objectifs et priorités énoncés dans les différents cadres politiques et stratégiques nationaux de développement sectoriels et multisectoriels contribuant à la gestion des risques de Catastrophes, y compris en matière de lutte contre le changement climatique, ainsi que du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (ou de Catastrophes) (2015-2030) auquel il a adhéré.

La gestion des risques de Catastrophes (GRC), incluant ses différentes composantes que sont la prévention des risques de Catastrophes (ou gestion des risques de Catastrophes « prospective »), la réduction des risques de Catastrophes (ou gestion des risques de Catastrophes « corrective ») ainsi que la préparation aux Catastrophes pouvant être engendrés par les risques résiduels (qui demeurent non gérés), la réponse d'urgence post-Catastrophes et le relèvement post-Catastrophes (gestion des risques de Catastrophes « compensatoire »), est encore assez faiblement assurée au Congo, dans son ensemble, malgré d'importants efforts et initiatives entrepris dans le passé et actuellement.

La situation actuelle de la gestion des risques de Catastrophes au Congo est principalement liée à un certain nombre de facteurs, dont (i) l'absence de mécanisme adéquat, clair, permanent de coordination nationale interinstitutionnelle et intra-institutionnelle, d'ensemble et pour chaque composante, de la gestion des risques de Catastrophes avec une définition claire de l'organisation, du fonctionnement, des mandats et responsabilités des acteurs, y afférents, ainsi que (ii) l'insuffisance de ressources et capacités techniques, matérielles et financières pour la mise en œuvre des mandats, rôles et responsabilités de chaque acteur pour les différents composantes de la gestion des risques de Catastrophes (savoir et savoir-faire).

Elle est notamment marquée et caractérisée par : (i) Une période de transition vers la décentralisation de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) aux collectivités locales ; (ii) Des capacités faibles voire inexistantes des collectivités locales décentralisées pour la GRC à ce stade, sur les plans organisationnel (institutionnel et légal/ interne et externe), technique et des ressources (en attente du transfert effectif des compétences et des ressources), incluant une capacité de réponse d'urgence faible voire inexistante en cas de désastre ; (iii) Un niveau central chargé d'assurer la GRC en attendant la décentralisation effective (c'est-à-dire le transfert effectif aux collectivités locales décentralisées) ; (iv) Des capacités faibles sinon inexistantes du niveau central pour certains aspects de la GRC, sur les plans organisationnel (institutionnel et légal/ interne et externe), technique et des ressources, incluant une capacité de réponse faible en cas de désastre (depuis des années malgré les efforts, demeurent encore très insuffisantes) ; (v) L'existence de nombreux risques réels et risques potentiels, latents (rapidement évolutifs), de toute envergure et de tous types non évalués, non suivis et non gérés adéquatement ou pas du tout, ainsi que l'existence d'un niveau important de risques résiduels non gérés, pouvant générer à tout moment des Catastrophes (d'envergure variable) ; (v) La non prise en charge adéquate des populations qui font face régulièrement aux risques de Catastrophes, sans soutien adéquat, et qui sont souvent livrées à elles-mêmes en cas de désastre (ou ne bénéficiant que d'un appui souvent inadapté, insuffisant et temporaire) ; et (vi) L'insuffisance de connaissance sur la GRC à tous les niveaux.

La présente « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNPRRC) de la République du Congo avec son plan d'Action (2016- 2023) », vise à prendre en charge la situation actuelle et optimiser la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, et constitue le principal instrument de mise en œuvre de la vision et des priorités du pays en matière de gestion des risques de Catastrophes dans le cadre d'une approche globale, exhaustive, couvrant toutes ses composantes, incluant la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (ou RRD), qui sont à la fois des objectifs, des modalités et des composantes ou phases de la gestion des risques de Catastrophes, à travers sept (7) axes stratégiques d'intervention, comportant plusieurs champs d'intervention, à savoir :

Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations).

- **Champ d'intervention 1 :** Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).
- **Champ d'intervention 2 :** Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de Catastrophes dans toutes les zones à risque prioritaires.

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de Catastrophes.

- Champ d'intervention 1 : Renforcement des connaissances et compétences générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de Catastrophes en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique.
- Champ d'intervention 2 : Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de Catastrophes.
- Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de Catastrophes (traités dans les axes stratégiques concernés).

Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes et de ses mécanismes clés.

- Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté.
- Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes.
- Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes adopté.
- Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.

Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux Catastrophes à tous les niveaux.

- Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux Catastrophes et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux Catastrophes
- Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence
- Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux

Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national.

- Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques
- Champ d'intervention 2 : Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques
- Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de Catastrophes

Axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.

- Champ d'intervention 1 : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de Catastrophes, liés à un ou plusieurs aléas
- Champ d'intervention 2 : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de Catastrophes, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement
- Champ d'intervention 3 : Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans le développement
- Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique

Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

- Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale
- Champ d'intervention 2 : Renforcement de la coopération internationale.

I. Introduction

Conscient de l'importance de protéger ses efforts de développement actuels et futurs en vue de l'émergence de la République du Congo en 2025, l'Etat congolais considère la prévention, la réduction et plus globalement la gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes) comme une préoccupation majeure. Aussi bien la Constitution récemment adoptée (2015), que les projets de société antérieur et actuel de SE Monsieur le Président de la République, à savoir « le Chemin d'avenir » et « La marche vers le développement, Allons plus loin ensemble (2016 – 2021) », ainsi que le Plan National de Développement (2012-2016) actuellement mis en œuvre, mais également le programme du Gouvernement prévu pour les cinq années à venir (2016-2021), énoncent, stipulent, préconisent des dispositions, des orientations, et des mesures destinées ou contribuant à la mise en œuvre d'une gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes) effective et adéquate.

Des efforts ont été entrepris depuis plusieurs années dans ce sens, et le Gouvernement a clairement inclus parmi les priorités de son programme d'action pour 2016-2021, la mise en place d'un dispositif de veille, de prévention et de gestion des catastrophes (ou Catastrophes), dont la première étape consiste au développement d'un cadre stratégique national clair en matière de gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes). L'élaboration d'un tel cadre stratégique, matérialisé notamment sous la forme d'une stratégie nationale de prévention, de gestion et de réduction des risques de catastrophes (ou de Catastrophes), a été inscrite comme une mission prioritaire assignée par SE Monsieur le Président de la République, à Madame la Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, ces deux dernières années (2014 et 2015).

Ainsi, cette « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNPRRC) de la République du Congo avec son plan d'Action », correspond à la concrétisation de ces efforts engagés, dont le processus de développement entamé en Juillet 2016, complète et finalise les démarches engagées antérieurement.

Elle constitue le principal instrument de mise en œuvre de la vision et des priorités du pays en matière de gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes) dans le cadre d'une approche globale, exhaustive, couvrant et prenant en charge (i) la prévention et la réduction des risques de catastrophes (ou de Catastrophes), qui sont à la fois des objectifs, des modalités et des composantes ou phases de la gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes), et appelées respectivement gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes) prospective (pour la prévention) et gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes) corrective (pour la réduction), ainsi que (ii) la gestion des risques résiduels qui demeurent non prévenus et non réduits, appelée également gestion des risques de catastrophes (ou de Catastrophes) compensatoire, incluant la préparation aux catastrophes (ou aux Catastrophes), la réponse d'urgence aux catastrophes (ou aux Catastrophes) et le relèvement post-catastrophes (ou post-Catastrophes).

C'est notamment l'adoption de cette approche exhaustive et globale, ainsi que la considération de la place et de l'importance de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes comme ses composantes, modalités et objectifs principaux, qui justifie la référence généralement plus faite, dans la présente Stratégie, à la gestion des risques de Catastrophes (GRC) dans son ensemble, plutôt qu'à une seule la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (RRD) bien mises en exergue dans son intitulé dans le but essentiellement de bien rappeler qu'elles sont les principaux objectifs que la Stratégie vise avant tout.

Dans le cadre de cette Stratégie, comme son intitulé l'indique, la République du Congo a opté pour l'utilisation du terme « désastre » au lieu du terme « catastrophe ». Deux termes synonymes, traduisant le même terme anglais « disaster », ils ont pratiquement le même sens et peuvent être utilisés indifféremment. Ainsi, dans toutes les parties de la présente Stratégie nationale, le terme « désastre » est exclusivement utilisé, sauf pour les dénominations propres (noms propres, noms d'organisations, noms de structures), ainsi que pour les cadres, conventions et programmes nationaux, régionaux et internationaux, et les concepts, dont les contenus s'appliquent entièrement, sans restriction quel que soit le terme utilisé (désastre ou catastrophe).

Développée dans le cadre d'une vision proactive et d'anticipation, et suivant un processus participatif, cette « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNPRRC) de la République du Congo avec son plan d'Action », se base sur la situation réelle existante au Congo, et a été élaborée suite à un diagnostic de la situation de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) dans le pays, identifiant les principales contraintes, défis, et besoins prioritaires. Elle tient compte en outre et vise à contribuer au développement durable du pays, vers lequel tous les efforts en matière de gestion des risques de Catastrophes devraient tendre, tenant également ainsi compte des objectifs et priorités du pays énoncés dans les différents cadres politiques et stratégiques nationaux concernant tous secteurs et domaines contribuant à la gestion des risques de Catastrophes, y compris en matière de lutte contre le changement climatique. Cette stratégie nationale, est en cohérence, tient compte et vise à contribuer à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des risques de catastrophes (2015-2030) pour laquelle la République du Congo s'est

également engagée sur le plan international. Elle est destinée à couvrir une période de sept (7) ans de 2016 à 2023 pouvant faire l'objet de mises à jour régulières en cas de besoin.

Le présent document de « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNPRRC) de la République du Congo avec son plan d'Action » énonce, après la présentation de l'appréciation de la situation actuelle des risques de Catastrophes et de leur prise en charge au Congo, la vision et les objectifs de la République du Congo en matière de gestion des risques de Catastrophes, sous la forme d'une déclaration de politique, ainsi que les principes directeurs qui sous-tendent et guident la mise en œuvre des actions stratégiques prioritaires préconisées dans la stratégie, mais aussi des actions en matière de gestion des risques de Catastrophes en général dans le pays.

La stratégie nationale et son plan d'action énoncent et définissent, les étapes ou actions à entreprendre pour tendre vers la mise en œuvre complète et adéquate de la vision et des objectifs à long terme du pays, regroupées suivant plusieurs axes stratégiques d'intervention, constitués de plusieurs champs d'intervention, composés de plusieurs actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre. Pour chaque axe stratégique d'intervention, les résultats attendus et les indicateurs de performance y afférents, ainsi que les actions stratégiques, regroupées dans plusieurs champs d'intervention, et les activités prioritaires correspondantes à réaliser avec la période de mise en œuvre, les ressources financières requises (budget), et les institutions impliquées dans leur mise en œuvre, y sont clairement définis.

Outil de pilotage pour une mise en œuvre adéquate et effective de la gestion des risques de catastrophes, cette stratégie nationale avec son plan d'action, vise également à servir d'outil de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation de toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux, aussi bien nationales qu'internationales.

II. Les principaux aléas menaçant le pays :

Le Congo est exposé à deux (2) catégories principales d'aléas à l'origine de risques de Catastrophes, à savoir : (i) les aléas naturels et (ii) les aléas anthropiques (ou provoqués par l'homme), regroupant des aléas socio-naturels, des aléas technologiques, et des aléas anthropiques d'ordre socio-économico-politique.

La majorité de ces aléas, contribuent ou sont ou seront influencés par la variabilité et le changement climatiques auxquels le pays est également exposé, et comprennent principalement :

Les vents violents

Aléas fréquents au Congo, ils surviennent en phénomènes isolés ou accompagnant des pluies souvent diluviennes. Ces trois dernières années, les vents violents seuls, ont affecté 14 619 personnes avec respectivement 4 192, 6 133 et 4 294 personnes affectées en 2013, 2014 et 2015⁽¹²⁾.

Les pluies diluviennes

Phénomènes récurrents au Congo, elles provoquent inondations, ensablements, érosions et éboulements de terrain, qui rien qu'en 2015, ont fait 10 154 sinistrés dans les départements de Brazzaville et de Pointe-Noire⁽¹²⁾.

Les inondations

Constituant les aléas qui ont affecté le plus de personnes durant les 100 dernières années au Congo (173 114 personnes affectées soit 85% d'un nombre total des personnes affectées par des événements catastrophiques)⁽¹¹⁾, elles incluent les inondations le long des fleuves et cours d'eau comme pour le cas de Mossaka ainsi que les inondations urbaines liées à l'occupation des endroits non adificandi et/ou au manque ou à l'insuffisance de réseaux d'assainissement pluvial, comme pour Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie⁽¹³⁾.

Les érosions et glissements de terrain urbains

Correspondant à une dégradation physique des sols, ils sont très fréquents au Congo, affectent surtout les zones urbaines de Brazzaville et Pointe Noire⁽¹²⁾, avec rien qu'en 2015, 10 154 personnes affectées par les érosions et les éboulements eux-mêmes en même temps que par d'autres aléas comme les pluies diluviennes, les inondations et l'ensablement, à Brazzaville et Pointe Noire⁽¹²⁾.

L'ensablement

Très fréquent au Congo, il comprend l'ensablement urbain essentiellement lors des pluies qui entraînent des coulées de sables, emprisonnant les voitures, causant d'importants dégâts et même des décès comme en 2016 (huit morts)⁽¹⁴⁾, reconstrués surtout dans Les villes de Pointe Noire mais surtout de Brazzaville, ainsi que l'ensablement des fleuves dans le bassin du Congo d'importants impacts sur la navigation avec une régression du trafic de l'ordre de 74% dans tous les ports situés le long du fleuve et de ses affluents ces 25 dernières années⁽¹⁵⁾.

Les épidémies

Survenant régulièrement au Congo, elles sont la cause de près du tiers (33%) des décès enregistrés pour la période de 1900 à 2016, provoqués par des événements catastrophiques, et comprennent principalement des épidémies de : fièvre hémorragique à virus Ebola ou épidémies d'Ebola (2001, 2003 et 2004) faisant 197 morts⁽¹⁶⁾, de choléra (2012-2013)⁽¹⁷⁾, de rougeole(2010, 2011)⁽¹⁸⁾ et de poliomyélite(2010)⁽¹⁸⁾, ainsi que des menaces d'épidémie de fièvre jaune (2004-2012)⁽¹⁸⁾.

L'intrusion saline d'eau de mer

Phénomène prenant de l'ampleur au Congo, il s'agit de l'intrusion des eaux marines le long de la cote, surtout en milieu urbain, principalement à Pointe Noire, correspondant à une avancée des eaux marines dans les cours d'eau avec un déplacement de la zone de brassage eau douce/eau de mer vers le continent, ainsi que le remplacement des eaux souterraines prélevées au niveau de la nappe phréatique pour la consommation urbaine⁽⁶⁾.

L'érosion côtière

Problème environnemental majeur au Congo depuis une vingtaine d'années, faisant reculer le trait de côte⁽⁶⁾, touchant aussi bien le milieu urbain que le milieu rural⁽⁶⁾ très active surtout dans les baies de Loango, de Pointe Noire à l'estuaire de la Songolo et à Pointe-Mwassa⁽¹⁹⁾, elle est surtout liée à la houle très active, au ruissellement ravissant, à la coupe de bois, et au prélèvement de sable et gravier de mer⁽⁶⁾.

Les accidents industriels liés à l'exploitation pétrolière (sources de pollution marine et côtière)

Zones d'intenses activités d'exploitation pétrolière sur terre et en mer, le Congo a connu des accidents et incidents d'envergure variable, provoquant des pollutions marine et côtière, mais aussi de l'air, dont la tragédie de l'ABT Summer en 1991, considérée comme la 2ème catastrophe mondiale en ce temps, entraînant le déversement de 260.000 tonnes de pétrole au large des côtes congolaises⁽²⁰⁾, la marée noire au large des côtes de Pointe-Noire causée en 2004 par la fuite de brut des champs pétroliers Emeraude⁽²⁰⁾, et l'incendie du champ pétrolier de Nkossa au large de Pointe-Noire en 2007⁽¹⁰⁾. La pollution des eaux marines et des côtes par des nappes d'huile provient aussi des pays voisins poussée au gré des courants marins (courant Benguela et courant marin de Guinée)⁽¹⁹⁾.

Les accidents industriels non liés à l'exploitation pétrolière (notamment chimique et minière, sources de pollution)

Aucun accident ou incident majeur passé n'a été rapporté à ce jour, mais l'existence d'un certain nombre d'industries intervenant dans divers secteurs d'activités (comme les mines, l'agro alimentaire, la cimenterie) existent au Congo et constitue des facteurs d'exposition non négligeable à considérer.

La pollution marine et côtière en dehors de toute survenue d'accident industriel mais causée par des activités ordinaires (exploitation pétrolière et autres industries)

Demeurant une préoccupation majeure au Congo, elle concerne les deux domaines de la chaîne des activités du secteur pétrolier composés par l'amont pétrolier (activités de : recherche, exploration, production, commercialisation du brut), et l'aval pétrolier (activités de : raffinage, transport, stockage, distribution des produits pétroliers), sont sources de pollution en dehors de tout accident ou incident⁽¹⁰⁾, et se manifeste surtout dans les zones adjacentes à Pointe-Noire, avec des causes comme: les décharges de la raffinerie et du terminal de Djeno ; les fuites du pipeline de la raffinerie de pétrole ; les boues de forages situées dans les 10 milles marins rejetées à la côte ; l'absence de bacs de décantation ; le déballastage des pétroliers⁽⁶⁾ ; le rejet des forages exploratoires ; les opérations de routine sur les terminaux de chargement et déchargement des pétroliers (plateformes de production offshore et terminal de Djénogénéral de petits déversements accidentels de pétrole prenant de l'ampleur (quantité estimée à 3 fois supérieure à la quantité totale de pétrole déversé suite à des accidents de pétroliers)⁽¹⁰⁾. La pollution de l'air due au torchage du gaz naturel associé demeure un souci au Congo malgré sa diminution nette entre 2013 et 2014 (de 160 millions de standard mètres cubes à 70 millions)⁽¹⁰⁾. La pollution du sol et de l'eau (continentale) provenant d'installations de production on shore (sur terre ferme) est également une réalité comme dans certaines zones dans le département du Kouilou à Pointe-Noire avec une dégradation constante de leur environnement naturel notamment la pollution des cours d'eau et des terres fertiles⁽¹⁰⁾. Les activités industrielles autres que pétrolières engendrent également de la pollution notamment à Brazzaville et Pointe Noire, avec des déchets industriels rejetés directement sans traitement préalable dans le fleuve Congo ou son affluent le Djoué (à Brazzaville), ou déversés directement ou indirectement dans la mer à partir des rivières Songolo ou Tchinouka (à Pointe Noire)⁽¹⁹⁾.

La pollution urbaine (eau, sol et air)

Frappant principalement Brazzaville et Pointe Noire, elle est principalement due aux déchets solides (ordures ménagères, des activités artisanales, hospitalières et hôtelières⁽¹⁹⁾) et aux déchets liquides (eaux usées industriels, hôteliers et hospitaliers, eaux usées ménagères⁽¹⁹⁾), qui sont directement entreposés (dépôts sauvages) ou déversés dans la nature, pour la pollution de l'eau et du sol⁽⁶⁾. Outre la pollution produite par le gaz torché dans le cadre de l'exploitation pétrolière, la pollution de l'air provient essentiellement des gaz d'échappement des voitures d'occasion et des ordures entreposés en plein air⁽²¹⁾.

Les accidents de transport

Alés les plus meurtriers au Congo causant plus du tiers (38%) des décès provoqués par des événements catastrophiques enregistrés durant la période de 1900 à 2016 (937 décès sur un total de 2 094), ils comprennent les accidents notamment aériens, ferroviaires et maritimes, dont les plus marquants sont : les accidents ferroviaires de 1991 (136 morts), de 2001 (78 morts), de 2004 (30 morts) et de 2010; le naufrage d'un bateau en 1994 au port de Brazzaville (142 morts) ; et les six accidents d'avions de transport et cargo survenus en 1996, 2004, 2005, 2007 et en 2011 dont la moitié s'est produite dans des aéroports, faisant également des victimes⁽²²⁾.

Les accidents touchant des installations militaires

Comme celui survenu en 2012 dû à l'explosion d'un dépôt d'armes et de munitions des forces armées congolaises à Mpila, dans la capitale Brazzaville, qui a fait près de 290 morts, des disparus, plus de 3.000 blessés⁽²²⁾. Officiellement provoquée par un court-circuit, cette explosion a entraîné d'importants dégâts matériels dans les sept localités touchées (destruction de près de 6 000 maisons d'habitations, de bâtiments publics et d'autres infrastructures socio-économiques dont des hôpitaux, dispensaires, écoles), faisant 121 841 personnes sinistrées dans deux communes⁽²³⁾, et entraînant le déplacement de près de 25.000 personnes⁽²²⁾.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

L'effondrement d'infrastructures urbaines

Le seul évènement d'envergure rapporté à ce jour est celui de 1972, est l'écroulement de la toiture de l'aéroport de Maya-Maya au retour des Diables Rouges après leur victoire à Yaoundé ⁽²²⁾ (nombre de victimes non disponibles).

Les mouvements de foules non maîtrisés lors de rassemblements populaires

Les évènements majeurs rapportés à ce jour, sont la bousculade des voyageurs dans le bateau « Grands Bac » de la RDC, en 1983, provoquant des noyades faisant 300 victimes, ainsi que le mouvement de foule au stade Eboué pendant le FESPAM faisant sept morts ⁽²²⁾.

La chute du prix du pétrole au niveau mondial

Entraînant un ralentissement de l'activité économique du pays en 2015⁽⁴⁾, avec une chute de 65% des revenus pétroliers du pays ⁽⁷⁾, elle a entraîné de graves conséquences pour le pays dont la baisse des recettes publiques d'environ 43% par rapport à 2014⁽⁷⁾, l'augmentation de la dette publique à 2 785 milliards de Francs CFA en Mars 2016, et l'augmentation de la dette extérieure représentant 50% du PIB en 2015 (20% il y a cinq ans) ⁽⁷⁾. En Août 2016, n'ayant pas remboursé des échéances sur certains titres, le Congo a été placé en défaut de paiement partiel par l'agence de notation Standard and Poor's (S&P), et sa note de "B-" a été abaissée à "SD" ("Selective Default")⁽²⁴⁾.

Les migrations ou déplacements de population (surtout transfrontaliers)

Principalement liés à la situation dans certains pays notamment dans la région des Grands Lacs, provoquant des mouvements massifs de populations vers le Congo, ils ont fait de nombreux réfugiés et déplacés⁽²⁵⁾ et souvent des crises humanitaires, comme lors des évènements passés les plus marquants, notamment l'afflux de réfugiés : venant du Rwanda (près de 9.000) en 1997 dans plusieurs départements (Likouala, la Cuvette, Plateaux, Brazzaville, Pool)⁽²²⁾; de la RDC en 2008-2009 dans le département de la Likouala (plus de 24.000 personnes)⁽²²⁾; de la RDC et la RCA de 2009 à 2013 (près de 139 000 ayant dû être pourvues d'accès à l'eau et à des installations hygiéniques)⁽⁹⁾.

Les crises (ou conflits) socio-politiques internes

Général(e)s principalement par des problèmes politiques faisant souvent suite à des élections, ils ont entraîné une série de guerres civiles survenant suite aux élections de 1992, se prolongeant en 1993-1994 puis en 1997-1998 touchant principalement Brazzaville et les départements du Sud, et se terminant en 1999 avec une destruction totale de l'économie, du système de production et de commercialisation et des infrastructures de base ⁽¹⁾. De nouveaux heurts post-électorales dans le département du Pool et certains quartiers Sud de Brazzaville, sont survenus suite à l'élection présidentielle de 2015 (déjà le théâtre de violences en 2003)⁽²⁶⁾, ayant entraîné une réaction énergique du Gouvernement congolais avec le bombardement par la force publique des centres de commandement des protestataires, entraînant une situation humanitaire préoccupante avec un mouvement des populations vers d'autres localités ou en fuite vers la forêt⁽²⁶⁾.

Le séisme

Non spécifiquement exposé au tremblement de terre, le Congo a été victime d'un tremblement de terre d'une amplitude de six (6) sur l'échelle de RICHTER en 1998, dans le département de la Likouala (secteur Botala à Epena) ⁽²²⁾.

Le tsunami

Le Congo n'a jamais connu de tsunami auparavant, mais comme tout pays ayant une façade maritime, il est exposé à d'éventuel tsunami.

Le terrorisme

Considérant le terrorisme comme une préoccupation majeure à dans le contexte international actuel⁽⁷⁾, le Congo ne connaît pas d'actes terroristes de l'ampleur de ceux habituellement rencontrés dans d'autres pays comme chez son voisin le Cameroun avec les incursions de la secte Boko Haram provenant du Nigériaⁱ, mais était confronté à certains actes parfois qualifiés de terroristes comme l'explosion survenue en 1982 au cinéma Star à Pot-Poto de Brazzaville²², et les affrontements post-électorales de 2015 (situation du Pool), durant lesquels l'emploi d'hélicoptères pour les bombardements était justifié, officiellement, par la recherche de terroristes⁽²⁶⁾.

Le changement climatique

Emettant des gaz à effet de serre (GES) à un niveau bien inférieur à la moyenne mondiale le Congo subit déjà les effets du changement climatique ⁽²⁷⁾, notamment en raison du phénomène global des changements climatiques. Le changement climatique est déjà observé au Congo, le climat actuel étant caractérisé ces dernières décennies, par

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

une diminution nette et généralisée de la pluviométrie annuelle au Congo⁽²⁸⁾ pouvant aller jusqu'à une sécheresse continue⁽²⁹⁾; et par une augmentation des températures avec une variabilité modérée et une tendance à l'augmentation des températures maximum et minimum, en particulier, pendant les saisons sèches (Juin, Juillet, Août) et la période de semis (Septembre, Octobre et Novembre)⁽²⁹⁾.

Le changement climatique sera plus prononcé dans le futur, avec un climat attendu caractérisé à l'horizon 2100 par des changements dans la distribution des précipitations, avec une augmentation dans le Nord et au Centre gagnant environ 100 mm en 2100, et stabilité dans le Sud⁽²⁸⁾; et une hausse de la température dans toutes les localités du pays pouvant atteindre 3 à 3,5°C en 2100, plus accentuée durant les saisons sèches (Juin, Juillet et Août)⁽²⁸⁾.

Divers impacts du changement climatique sont déjà visibles et perceptibles, et le seront encore plus à l'avenir, notamment⁽²⁸⁾: sur les ressources en eaux souterraines (dont l'épuisement et l'intrusion saline); sur les écoulements d'eau de surface (surtout dans le bassin du Congo avec un appauvrissement généralisé des écoulements et des étiages sévères aggravés par l'ensablement); sur l'agriculture (dont la modification du calendrier cultural liée à des modifications des régimes des précipitations et des températures); sur les établissements humains (dont le réchauffement artificiel attendu des villes); sur la santé (dont l'accroissement des situations endémiques existantes des maladies à vecteur, d'origine hydrique et infectieuses); sur la zone côtière (dont l'inondation de la zone côtière, les invasions d'eau marine des sols jusqu'à la nappe phréatique, une élévation prévue du niveau de la mer). La zone côtière, le plateau des Cataractes et la vallée du Niari, et la plaine alluviale du bassin du fleuve Congo sont les trois zones ou secteurs les plus sensibles aux changements climatiques au Congo⁽²⁸⁾.

III. Les facteurs d'exposition et de vulnérabilité aux aléas

L'exposition et la vulnérabilité du Congo aux différents aléas, sont liées à la spécificité de sa situation climatique, géologique, hydrologique, géographique mais surtout à des facteurs socio-économiques et environnementaux aggravants.

Sa situation climatique, hydrographique et géologique

Le pays est situé dans une zone de climats chauds et humides⁽⁸⁾, avec un climat caractérisé par l'importance de la saison de pluie (durant 8-9 mois) par rapport à la saison sèche (3-4 mois)⁽⁸⁾.

Le Congo dispose d'un réseau hydrographique composé de deux principaux bassins fluviaux (bassin du Congo et du bassin du Kouilou-Niari), constituant d'importants axes de circulation dont les crues et les décrues conditionnent l'accessibilité aux zones riveraines⁽⁸⁾.

Le Congo dispose d'un sol caractérisé par la présence des formations pédologiques sablo-argileuses⁽⁶⁾ favorisant les érosions, et comporte des régions montagneuses et de collines exposées au phénomène de dégradation des terres⁽¹³⁾.

Sa situation géographique

Entouré de cinq pays riverains qui affrontent diverses préoccupations importantes d'ordres sécuritaire, politique et socio-économique⁽³⁰⁾, et constituant souvent les points de départ d'aléas socio-naturels qui le frappe, le Congo est exposé à un certain nombre d'aléas et de risques transfrontaliers, qui proviennent des pays voisins : le Gabon (à l'Ouest), le Cameroun (au Nord-Ouest), l'Angola et l'enclave du Cabinda (au Sud), la République Centrafricaine (au Nord) et la République Démocratique du Congo (RDC)⁽¹⁾. Le fleuve Congo constitue une partie de la frontière entre la République du Congo et la RDC⁽¹⁾. Diverses épidémies passées se sont développées dans les pays voisins pour venir frapper le Congo (cas des épidémies de poliomyélite liées principalement à la circulation du poliovirus dans les pays voisins⁽¹⁸⁾; cas de la première épidémie de Fièvre hémorragique à virus Ebola en 2001, dont les premiers cas signalés avaient des contacts avec des malades venus du Gabon⁽¹⁶⁾). L'afflux massif de migrants reçus par le Congo entre 2008 et 2013 provenait principalement de problèmes politiques dans deux pays voisins la RDC et la RCA⁽⁹⁾.

Le Congo se trouve dans le Bassin du Congo, d'une superficie estimée à 520 millions d'hectares, un endroit stratégique, convoité, offrant un potentiel de développement économique et écologique considérable, constituant en termes de biodiversité, l'espace le plus riche d'Afrique et considéré comme le deuxième poumon de la terre après la forêt amazonien⁽²⁾, qu'il partage avec ces cinq pays voisins : la République démocratique du Congo (RDC), le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et le Gabon⁽²⁾, avec une vaste région forestière compacte et d'un seul tenant d'environ 230 millions d'hectares⁽³¹⁾, faisant du Bassin du Congo la seconde forêt tropicale au monde en termes de surface après l'Amazonie avec une superficie représentant environ 6 % de la surface forestière mondiale⁽³¹⁾. De plus, les 2/3 du territoire national du Congo sont couverts par la forêt équatoriale et le tiers restant par la savane, constituant des écosystèmes propices à l'éclosion de nombreuses pathologies tropicales⁽⁸⁾.

Le Congo se trouve dans le Golfe de Guinée, un espace d'une importance géostratégique capitale, très convoité, disposant d'une richesse considérable en ressource pétrolière de très bonne qualité, et en ressources minières et halieutiques faisant de ce littoral l'une des zones les plus poissonneuses du globe⁽²⁰⁾. Du fait de l'inadéquation des moyens affectés à sa surveillance, le Golfe de Guinée est exposé à deux types de menaces (menaces sur la sécurité maritime et menaces sur la sûreté maritime), incluant notamment le braconnage, la pêche illicite et la surpêche industrielle sans contrôle, la piraterie maritime, les mouvements incontrôlés d'armes de petits calibres, le trafic d'êtres humains, l'immigration clandestine, les accidents de navigation, les déversements de déchets toxiques, et la pollution maritime⁽²⁰⁾.

Des facteurs socio-économiques et environnementaux importants favorisant et accentuant considérablement l'exposition et la vulnérabilité du pays, et ainsi les risques. Ils incluent notamment :

Sa situation socio-économique

La République du Congo est un pays caractérisé sur le plan économique par sa rente pétrolière et sur le plan social par son faible niveau de développement humain, lié en partie aux périodes de guerre civile passées ⁽³²⁾.

Les trois périodes de guerre civile passées (dans les années 90) ont entraîné de très lourdes conséquences humaines et la destruction de nombreuses infrastructures socio-économiques ⁽³²⁾. En 2014, classé 136^{ème} sur 188 pays en 2014 par rapport à son Indice de développement humain ou IDH (PNUD) avec une valeur ⁽³³⁾ de 0,591, le pays se classe respectivement : 137^{ème} sur 155 pour l'indice des inégalités entre les sexes (PNUD), 42^{ème} sur 54 par rapport à l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim) et 174^{ème} sur 189, en 2015, par rapport à l'Indice de la facilité à faire des affaires (Banque mondiale)⁽³³⁾. Le Congo est classé comme un pays « atypique », car il présente encore des faiblesses caractérisant les Etats fragiles, alors que l'évolution de son revenu par tête le place dans le groupe des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure ⁽³⁴⁾.

La pauvreté

Malgré les efforts entrepris, le taux de population pauvre demeure assez important. Une diminution de la proportion de population vivant sous le seuil de pauvreté (1,25 dollar par jour) est constatée ces dernières années, comme entre 2005 et 2011, où elle est passée respectivement de 50,1 % à 46,5 %⁽⁴⁾, mais le nombre de pauvres a paradoxalement augmenté comme en 2011, allant de 1.8 à 1.9 millions⁽³⁵⁾. **Le problème d'emploi constitue un des facteurs de pauvreté dans le pays, avec pour l'ensemble des six communes du Congo, un taux de chômage de 11,3 %**, affectant surtout Brazzaville et Pointe-Noire avec des taux respectivement de 11,3 % et de 9,0 %⁽⁴⁾.

L'urbanisation non maîtrisée

Compte-tenu d'une croissance démographique de 3 % par an ainsi que de l'attractivité des villes, il est attendu que la population du Congo compte 8,5 millions d'habitants en 2035, dont 83% seront urbains, alors que la population rurale stagnerait⁽²⁷⁾. Principalement due à l'exode rural débutant dans les années 1970, cette forte urbanisation entraîne une croissance rapide et incontrôlée des villes⁽⁶⁾, avec un problème important de déficit en logements, de non respect des normes de construction et de l'habitat (surtout dans l'auto-construction qui prédomine), et une multiplication des taudis et habitations de fortune dans des sites au profil géologique souvent instable (zones Non Aedificandi) autour des grandes agglomérations⁽⁶⁾, favorisant entre autres les risques de pollutions des eaux et de l'air, de dégradation des sols et de déforestation, de contamination alimentaire, d'inondations, de prolifération des vecteurs de maladies liée à l'insalubrité⁽⁶⁾. L'amélioration des conditions de vie des citoyens congolais dans les domaines du logement social est reconnue comme un besoin pressant par les autorités⁽⁷⁾.

Des défaillances au niveau de la fourniture de services sociaux essentiels

Malgré des améliorations enregistrées dans les domaines de la santé et de l'éducation, les conditions de vie des populations requièrent des améliorations, notamment par rapport à l'accès à l'eau, en particulier en ville, l'accès à l'électricité et à la salubrité publique ⁽⁷⁾.

Le problème de l'accès à l'eau potable et de sa qualité, demeure important au Congo même en milieu urbain, malgré l'abondance des ressources en eau (832 milliards de m³ ou 268 387 m³ par an), avec seulement 40,7% de la population urbaine et 14,5% des ménages ruraux, ayant accès à l'eau potable (en 2000) ⁽²¹⁾ pour diverses raisons.

Des problèmes persistent aussi en matière d'accès à l'électricité, malgré un immense potentiel en énergie d'origine hydroélectrique, en gaz et en hydrocarbures, l'accès de la population à l'énergie sous toutes ses formes demeurant encore faible (électricité, gaz, pétrole) ⁽²¹⁾, même en milieu urbain (importation de 60% de sa consommation en électricité de la RDC ⁽²¹⁾).

La gestion des déchets, en particulier des déchets solides, constitue un problème majeur dans les grandes villes du Congo, illustré par le cas de Brazzaville, dénotant une défaillance dans la gestion urbaine. Relevant de l'autorité municipale à travers son service d'hygiène, la gestion des déchets à Brazzaville, n'est pas assurée adéquatement par

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

manque de moyens⁽³⁶⁾, entraînant un problème majeur d'insalubrité et des problèmes de santé publique et de pollution environnementale avec l'augmentation du nombre de dépotoirs et de décharges sauvages⁽³⁶⁾, ainsi qu'à des problèmes d'inondations, d'eaux stagnantes et d'érosion, en particulier en période de pluies, entre autres à cause de l'obstruction des grands collecteurs d'eau par les déchets ménagers et par le sable provenant de l'érosion⁽³⁷⁾ (420 mille tonnes de déchets par an pour Brazzaville)⁽⁶⁾.

L'insécurité alimentaire et la malnutrition

Le pays connaît une insécurité alimentaire importante se traduisant par un taux d'importation alimentaire encore élevé (près de 80%)⁽³⁸⁾, dont la combinaison avec d'autres facteurs entraîne **un taux important de malnutrition** également important dans le pays avec une prévalence de 24.4% de malnutrition chronique, de 6% de malnutrition aiguë, et 11.6% d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans⁽³⁾. Affectant le développement physique et cognitif des enfants et des femmes en âge de procréer, réduisant à 40% le produit intérieur brut (PIB), faisant perdre annuellement environ 44 milliards de FCFA au Congo⁽³⁾, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un besoin majeur reconnu par les autorités⁽⁷⁾ et a fait l'objet de l'élaboration d'un plan d'action 2014-2017 de lutte contre la malnutrition chronique⁽³⁹⁾. Il est reconnu scientifiquement que la bonne nutrition est un déterminant de la qualité des ressources humaines dont le Congo disposera en 2025⁽³⁹⁾.

L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, dont les ressources forestières et les ressources en eau

Elle inclut notamment l'exploitation non durable des forêts dans le bassin du Congo pour satisfaire les besoins énergétiques des populations urbaines et rurales, et même alimenter les marchés internationaux en bois d'œuvre et de service⁽²⁵⁾, ainsi que celle **des zones forestières des ceintures vertes périurbaines** autour de Brazzaville largement détruites à cause de la demande des ménages urbains en bois énergie⁽²⁵⁾. Mais elle concerne également comme dans le cas de Pointe Noire, **l'accentuation de l'érosion côtière** engendrée par la coupe de bois par les communautés et les exploitants forestiers, et le prélèvement de sable et gravier de mer destinés à la vente, causant de la houle très active et du ruissellement ravissant⁽¹⁹⁾, ainsi que l'accentuation substantielle de **l'intrusion d'eau marine** dans la nappe phréatique à cause de la **surexploitation des eaux souterraines** pour assurer l'alimentation en eau des populations⁽⁶⁾.

L'existence de certaines conditions et activités économiques favorisant l'exposition à des risques spécifiques, notamment :

L'important volume des activités d'exploration pétrolière au Congo

Septième plus grand producteur de pétrole brut en Afrique (en 2011), et quatrième en Afrique subsaharienne, la République du Congo assure une production estimée entre 102,2 à 127 millions de barils par an, et dispose d'une réserve d'hydrocarbures estimée à 1.7 milliard de barils en 1999, pouvant considérablement augmenter avec la découverte en 2014 d'une réserve d'environ 1 milliard de barils équivalent pétrole pouvant aller jusqu'à 4 milliards de barils⁽¹⁰⁾. Disposant de deux bassins sédimentaires (le Bassin Côtier et le Bassin de la Cuvette Centrale), le Congo réalise principalement des activités pétrolières en onshore ou en offshore dans la zone côtière du département de Kouilou à Pointe-Noire⁽¹⁰⁾, dont l'existence constitue un facteur d'exposition à des incidents et accidents sources pollutions potentielles.

L'importance des futures activités d'exploitation minières au Congo

Aucune mine ne serait encore en phase de production actuellement au Congo, mais 73 entreprises dans le secteur minier, encore en phase de prospection ou d'exploration, ont reçu leurs permis d'exploitation⁽²⁷⁾, incluant des exploitations de gisements de fer (comme au Mont Nabemba, à Mayoko-Moussondji ou à Badondo), de gisements d'autres minerais tels que des gisements de potasse (comme à Sintoukola et Dogou) ; de phosphate et d'uranium (comme celui de Hinda) ; de polymétaux (comme celui de Boko-Songho)⁽²⁷⁾, dont l'existence constitue en elle-même des facteurs d'exposition aux accidents et incidents industriels, sources de pollutions non liés à l'exploitation pétrolière.

Des facteurs fragilisant l'économie du pays

La vulnérabilité de l'économie congolaise est principalement liée à sa faible diversification. Ainsi, bien qu'une amélioration de la performance du secteur non-pétrolier soit observée ces dernières années, l'impact de la croissance sur l'emploi et la pauvreté reste faible du fait de la dépendance encore forte de l'économie au secteur pétrolier, justifiant encore plus l'importance de développer le secteur privé hors pétrole⁽³⁴⁾.

IV. Déclaration de Politique

IV.1. Vision

Le pays aspire à devenir :

« Une nation émergente, résiliente dont les efforts de développement socio-économiques et la population sont protégés des risques de Catastrophes de toute nature, et capables de faire face et se relever rapidement et efficacement ».

IV.2. But

Sur le long terme, en matière de gestion des risques de Catastrophes, le pays vise à :

« Maîtriser les risques de Catastrophes de toute nature et de toute origine qui le menacent, et gérer adéquatement et efficacement les risques résiduels ainsi que les Catastrophes qu'ils peuvent provoquer, afin de minimiser les perturbations engendrées sur le développement et la vie des populations, et celle du pays dans son ensemble ».

IV.3. Principes directeurs

Cette stratégie se base sur les principes forts énoncés dans la Constitution de la République du Congo, notamment la reconnaissance par l'Etat de l'importance de la vie humaine, de ses droits et de son environnement, ainsi que des responsabilités qui en découlent :

« La personne humaine est sacrée et a droit à la vie. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger » (article 8).

« Tous les citoyens congolais ... ont droit à la protection de l'Etat » (article 15).

« Tout citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection et à la conservation de l'environnement » (article 41).

Ainsi, les principes qui sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivants :

- (i) La protection de la vie, des biens et de l'environnement des citoyens.
- (ii) La protection des efforts de développement du pays, ses réalisations socio-économiques, et ses populations, leurs moyens de subsistance et leur environnement.
- (iii) L'alignement de la vision nationale de la gestion des risques de Catastrophes avec la vision universellement et internationalement admise consistant à adopter une approche de gestion des risques de Catastrophes, mettant davantage l'accent sur la prévention et la réduction des risques de Catastrophes, et la résilience des communautés.
- (iv) La reconnaissance que la prévention et la réduction des risques de Catastrophes ou de Catastrophes, objets de la stratégie, constituent des objectifs primordiaux et des modalités de gestion des risques de Catastrophes.
- (v) La reconnaissance de la nécessité de mettre en œuvre une approche systémique assurant la gestion globale des risques de Catastrophes, couvrant l'ensemble de ses composantes à savoir : l'évaluation, le suivi des risques et l'alerte précoce, la prévention et la réduction des risques de Catastrophes, la préparation aux Catastrophes, la réponse d'urgence aux Catastrophes, et le relèvement post-Catastrophes, qui correspondent aux périodes d'avant, pendant et après la survenue d'un désastre.
D'où la référence faite plus à la gestion des risques de Catastrophes de manière globale dans la stratégie, même s'il s'agit d'une stratégie dénommée « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes ».
- (vi) Des objectifs stratégiques exigeant des solutions intégrées de la part du Gouvernement face à des problèmes et questions transversaux et multisectoriels, qui promeuvent une approche systématique et cohérente de la gestion des risques de Catastrophes.
- (vii) La promotion d'un système national de gestion des risques de Catastrophes permettant une coordination inter- et intra- institutionnelle,
- (viii) La promotion de processus qui contribuent au renforcement et à l'amélioration de la qualité et de l'impact des efforts nationaux de gestion des risques de Catastrophes entrepris.
- (ix) Des objectifs et actions stratégiques qui renforcent la gouvernance et la redevabilité dans le domaine de la gestion des risques de Catastrophes, promouvant une approche transparente.

Les interventions de gestion des risques de Catastrophes mises en œuvre au Congo doivent être guidées et en conformité avec les principes suivants :

- (i) Adopter une approche “multi-aléas”.
- (ii) Considérer et assurer le droit à la prévention et à la réduction des risques pour tous.
- (iii) Placer la prévention et la réduction des risques de Catastrophes et leur intégration dans le développement et les composantes de la gestion des risques de Catastrophes, comme une priorité clé.
- (iv) Assurer les besoins basiques et la protection de la vie humaine.
- (v) Minimiser la dépendance aux secours d’urgence.
- (vi) Promouvoir le partenariat et la participation, et la résilience communautaire.
- (vii) Assurer l’impartialité.
- (viii) Assurer la promotion du genre et de l’équité, comme des questions transversales.
- (ix) Veiller au respect des principes de transparence et de redevabilité.
- (x) Assurer une approche décentralisée et à base communautaire.
- (xi) Veiller à assurer la compatibilité avec les us et coutumes et valeurs locales.
- (xii) Considérer que l’analyse des risques constitue la base et le point de départ de la gestion des risques de Catastrophes.
- (xiii) Considérer que les connaissances, données et informations sont primordiales pour la gestion des risques de Catastrophes.
- (xiv) Assurer la considération systématique des questions de changement climatique.
- (xv) Considérer l’importance de la coopération régionale et internationale.

V. La Stratégie

V.1. Champs d'application de la stratégie

La Stratégie nationale stipule et définit les actions et étapes à entreprendre pour tendre vers la réalisation complète de la vision nationale.

Elle indique clairement les objectifs visés, les axes stratégiques, les champs d'intervention et les actions stratégiques à mettre en œuvre pour une période de sept (07) ans, de 2016 à 2023.

Une mise à jour est requise avant la fin de cette période pour définir les prochaines étapes à mettre en œuvre vers la réalisation complète de la vision du pays, et vers la réalisation du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) pour laquelle la République du Congo s'est également engagée avec les autres pays qui l'ont adopté.

Cette stratégie :

- (i) S'applique aux Ministères et à tous départements, institutions et agences Gouvernementaux. Les partenaires et les autres parties prenantes sont encouragés à soutenir ses objectifs et sa mise en œuvre.
- (ii) Couvre toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de Catastrophes (GRC), à savoir : (a) l'évaluation, le suivi des risques et l'alerte précoce ; (b) la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (RRD) ; (c) la préparation aux Catastrophes; (d) la réponse d'urgence aux Catastrophes (ou réponses d'urgence post-Catastrophes) ; (e) le relèvement post-Catastrophes (ou relèvement post-urgence), et des interventions dites de relèvement précoce sont à assurer des la phase de réponse d'urgence.
- (iii) Couvre tous les aléas (dangers ou menaces) de toutes origine et nature : aléas naturels et aléas anthropiques, incluant les aléas socio-naturels et technologiques et d'autres aléas d'origine socio-politico-économique. Concernant les aléas naturels et socio-naturels, cette Stratégie couvre les événements résultant à la fois : (a) d'aléas dits « non fréquents mais entraînant de grandes conséquences », résultant généralement en undésastre « déclaré » qui excède la capacité à faire face des communautés ou du pays en utilisant leurs propres ressources ; et (b) d'aléas dits « fréquents mais avec des conséquences souvent peu importantes en terme d'envergure », comme lors des inondations fréquentes à des échelles très localisées, mais dont la gestion inadéquate entraîne d'importants effets cumulatifs, impactant grandement les populations affectées et les efforts de développement et de lutte contre la pauvreté menés par le pays ou les collectivités décentralisées.
- (iv) Considère et couvre les trois modalités ou aspects de la gestion des risques de catastrophes, à savoir : (a) La Gestion des risques de Catastrophes "Prospective" correspondant à des activités de gestion qui traitent et cherchent à éviter le développement de nouveaux risques de Catastrophes ou l'accroissement des risques de Catastrophes, autrement dit « la prévention des risques de Catastrophes » ; (b) La Gestion des risques de Catastrophes "Corrective" correspondant à activités de gestion qui traitent et cherchent à corriger ou réduire des risques de Catastrophes qui sont déjà présents (existants), autrement dit la « réduction des risques de Catastrophes » ; et (c) La Gestion des risques de Catastrophes "Compensatoire" correspondant aux activités de gestion des risques destinées à renforcer la résilience sociale et économique des individus et des sociétés, particulièrement face aux risques résiduels qui ne peuvent pas être effectivement réduits, incluant ainsi des actions entreprises pour prendre en charge les risques résiduels et réduire les impacts sur les communautés et les sociétés en cas de Catastrophes.

V.2. Objectifs de la Stratégie (2016-2023)

Pour contribuer à la réalisation de la vision nationale et du but fixé par le pays en matière de gestion des risques de Catastrophes, les objectifs (général et spécifiques) de la Stratégie nationale pour la période 2016-2023 sont les suivants.

Objectif général visé pour la période 2016-2023

Renforcer, améliorer de manière substantielle l'état ou le niveau de mise en œuvre ainsi que la pratique de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, à tous les niveaux, couvrant les risques prioritaires (au moins), en veillant à assurer :

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

- Que les risques considérés comme prioritaires soient prévenus ou réduits au niveau minimum possible, et
- Que les Catastrophes pouvant être engendrés par les risques résiduels, qui sont d'importance variable, puissent être prises en charge adéquatement, au moment opportun.

Objectifs spécifiques pour la période 2016-2023

Pour réaliser l'objectif général fixé, les objectifs spécifiques à réaliser sont :

- Assurer que toutes les composantes ou phases de la gestion des risques de Catastrophes, incluant : l'évaluation et le suivi des risques, l'alerte précoce, la prévention et la réduction des risques, la préparation aux Catastrophes, la réponse d'urgence aux Catastrophes, et le relèvement post-Catastrophes, soient adéquatement prises en charge sur le plan technique, et
- Assurer qu'une organisation et un dispositif adéquats ainsi que les capacités requises, soient en place pour réaliser cette prise en charge adéquate des composantes ou phases de la gestion des risques de Catastrophes.

V.3. Les Axes stratégiques et Actions stratégiques clés

Afin de réaliser les but et objectifs énoncés, et considérant les principaux enjeux de la situation actuelle, la Stratégie nationale comprend sept (07) axes stratégiques d'intervention, prenant en charge les principaux composants et aspects de la gestion des risques de Catastrophes, à savoir :

• <u>Axe stratégique 1 :</u>	Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)
• <u>Axe stratégique 2 :</u>	Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de Catastrophes.
• <u>Axe stratégique 3 :</u>	Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes et de ses mécanismes clés
• <u>Axe stratégique 4 :</u>	Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux Catastrophes à tous les niveaux
• <u>Axe stratégique 5 :</u>	Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national
• <u>Axe stratégique 6 :</u>	Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.
• <u>Axe stratégique 7 :</u>	Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

Chaque « Axe stratégique de la stratégie » comporte plusieurs « Champs d'intervention » qui sont constitués de plusieurs « Actions stratégiques ».

Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)

Il s'agit d'un axe transversal. La gestion des risques de Catastrophes (GRC) au niveau des collectivités décentralisées et au niveau communautaire est systématiquement couverte dans les autres axes de la stratégie. Les collectivités décentralisées et les populations au niveau communautaire sont systématiquement ciblées et concernées par les actions menées dans chaque axe stratégique.

Cet axe sert essentiellement : (i) à souligner leur importance et la priorité qu'il faut leur accorder dans la situation actuelle du pays ; et (ii) à mettre en relief des actions qui leur sont spécifiquement dédiées, qui ne sont pas incluses dans les autres axes stratégiques, et qui ont un caractère urgent au vue de la situation.

Les populations sont au centre de la gestion des risques de Catastrophes car elles sont les premières victimes de tout désastre et les principaux bénéficiaires de toute action de gestion des risques de désastre entreprise. Pourtant au Congo, elles semblent pour le moment presque pratiquement laissées à leur sort, livrées à elles-mêmes quand les Catastrophes surviennent, et elles sont elles-mêmes souvent des facteurs importants de développement des risques.

Objectifs :

La responsabilité de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) est attribuée aux collectivités décentralisées au Congo selon les textes. En pratique, elles jouent un rôle clé dans une gestion de proximité des risques de Catastrophes, qui sans elles, ne pourrait être réalisée mais qui nécessite en plus la collaboration de tous les acteurs, notamment des autorités et services déconcentrés ainsi que la population. Ainsi, au stade actuel de la décentralisation, où elles ne sont pratiquement pas fonctionnelles, ne jouant pas leurs rôles vis-à-vis de la communauté, et n'ayant pas de collaboration adéquate avec les autorités et services déconcentrés, cet axe stratégique vise à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour permettre aux collectivités locales d'assurer, au moins, une partie basique de leurs attributions ainsi que des mesures soutenant la réalisation dans les meilleurs délais de la décentralisation effective des compétences et des ressources dans ce domaine de la gestion des risques de catastrophes.

Le niveau local est au centre de la réduction et de la gestion des risques et des Catastrophes (GRC). Ce niveau local dépend de la définition adoptée par les autorités du pays, mais il est souvent assimilé à la plus petite unité du découpage administratif officiel, notamment pour le cas du Congo, les quartiers et villages, qui sont constitués par un ensemble de ménages, au sein desquels les populations sont organisées et regroupées. Quelle que soit la nature des Catastrophes, le niveau local avec ses populations et son économie, est la principale victime. Il est également le destinataire et la principale cible des actions de GRC réalisées, quel que soit le niveau de mise en œuvre. Ainsi la gestion locale des risques et des Catastrophes constitue un élément central du système de GRC du pays. Cet axe stratégique vise ainsi à contribuer : *à renforcer l'efficacité d'une gestion communautaire des risques et des Catastrophes basée sur une participation et un engagement permanents et volontaires des populations incluant un renforcement de leurs capacités techniques et matérielles (groupements, ménages, individus) et un renforcement des capacités technique, matérielle et financière des autorités locales pour une mise en œuvre efficace de la GRC ; *à mobiliser, coordonner et faciliter l'engagement des différentes forces vives présentes au niveau local ; et *à assurer un lien et une communication efficaces avec les autorités du niveau supérieur, jusqu'au niveau central.

Cet axe est comporte deux (02) champs d'intervention, à savoir :

- **Champ d'intervention 1** : Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes)¹.
- **Champ d'intervention 2** : Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de Catastrophes dans toutes les zones à risques prioritaires.

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- **Pour le Champ d'intervention 1** : Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes) :
 - o **Action stratégique 1** : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation

¹ En attendant que le mécanisme national de coordination soit mis en place et opérationnel, et que la décentralisation soit effective.
Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

- Action stratégique 2 : Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants)
- Action stratégique 3 : Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux Catastrophes, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux Catastrophes (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux²)

- Pour le Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de Catastrophes dans toutes les zones à risque prioritaires :

- Action stratégique 1 : Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés, en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays
- Action stratégique 2 : Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)
- Action stratégique 3 : Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées
- Action stratégique 4 : Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux Catastrophes dans les zones à risque ciblées
- Action stratégique 5 : Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées
- Action stratégique 6 : Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de Catastrophes, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires)
- Action stratégique 7 : Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.

Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de Catastrophes

Il s'agit d'un axe transversal. Le renforcement de la capacité technique (connaissance/savoir et compétence/savoir-faire) des différentes parties prenantes à tous les niveaux, y compris le public, ainsi que le renforcement de leur capacité matérielle (énoncé dans le champ d'intervention 3 ci-dessous), sont systématiquement couverts et requis dans les autres axes de la stratégie, pour leur permettre de mettre en œuvre adéquatement et efficacement leurs mandats et responsabilités respectifs, par rapport aux différents composants et aspects de la gestion des risques de Catastrophes. Cet axe sert essentiellement : (i) à souligner l'importance de ce renforcement et la priorité qu'il faut lui accorder dans la situation actuelle du pays ; et (ii) à mettre en relief des connaissances et compétences basiques dont l'acquisition voire la maîtrise par les acteurs conditionnent souvent dans une large mesure, le succès des mesures et interventions de gestion des risques de Catastrophes entreprises à tous les niveaux.

Objectifs :

Pour assurer l'efficacité du mécanisme institutionnel et celle de la mise en œuvre de la réduction et la gestion des risques de Catastrophes en général, la définition, l'attribution et la connaissance de leurs rôles et responsabilités par les acteurs ne suffisent pas. Il est important que chaque institution, structure engagée dispose de la capacité de mettre en œuvre ses mandats et missions attribués. Cet axe stratégique vise ainsi, à optimiser l'efficacité des institutions, structures et mécanismes clés du dispositif de gestion des risques de Catastrophes au Congo, en optimisant leur efficacité dans la mise en œuvre de leurs rôles et responsabilités, couvrant les différentes composantes de la gestion

² Prévoyant des dispositions permettant de faire appel à l'intervention du niveau supérieur (niveau central pour le département et niveau départemental pour la commune) suivant l'ampleur, à bien définir, des catastrophes.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

des risques de Catastrophes, incluant : la prévention et la réduction des risques de catastrophes, la préparation aux Catastrophes, la réponse d'urgence aux Catastrophes, et le relèvement post-Catastrophes, ainsi que la considération et l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les différentes interventions.

Cet axe est composé de trois (03) champs d'intervention, à savoir :

- **Champ d'intervention 1 :** Renforcement des connaissances et compétences générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de Catastrophes en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique³
- **Champ d'intervention 2 :** Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de Catastrophes
- **Champ d'intervention 3 :** Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de Catastrophes (traité dans les axes stratégiques concernés)

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- **Pour le Champ d'intervention 1 :** Renforcement des connaissances et compétences générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de Catastrophes en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique

- o **Action stratégique 1 :** Développement des connaissances en matière de gestion des risques de Catastrophes et d'adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies
- o **Action stratégique 2 :** Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de Catastrophes et l'adaptation au changement climatique (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)
- o **Action stratégique 3 :** Intégration complète de la gestion des risques de Catastrophes, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire
- o **Action stratégique 4 :** Renforcement des connaissances et compétences générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de Catastrophes à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification
- o **Action stratégique 5 :** Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de Catastrophes

- **Pour le Champ d'intervention 2 :** Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de Catastrophes

- o **Action stratégique 1 :** Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de Catastrophes
- o **Action stratégique 2 :** Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de Catastrophes
- o **Action stratégique 3 :** Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de Catastrophes

- **Pour le Champ d'intervention 3 :** Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de Catastrophes (traité dans les axes stratégiques concernés)

- o **Action stratégique 1 :** Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux Catastrophes au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités

³ Des connaissances basiques, essentielles sur l'adaptation au changement climatique devraient être également dispensées étant donné les liens plus qu'évidents entre risques de catastrophes, essentiellement d'origine naturelle et socio-naturelle, et le changement climatique, et ainsi la nécessité de les prendre en charge dans le cadre d'interventions souvent intégrées considérant et abordant les deux.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

- Action stratégique 2 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la prévention et la réduction des risques de Catastrophes au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.
- Action stratégique 3 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux Catastrophes au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités
- Action stratégique 4 : Renforcement des capacités technique et matérielle des acteurs au niveau décentralisé, incluant les autorités et services déconcentrés, et les autorités et services décentralisés, par rapport à leurs mandats et responsabilités pour toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de Catastrophes

Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes et de ses mécanismes clés

Objectifs :

La gestion des risques de Catastrophes(GRC) est l'affaire de tous et nécessite la mise en commun des expertises et des ressources pour réussir. La participation effective de tous les acteurs publics et privés, à tous les niveaux, incluant la communauté est requise. La GRC est ainsi à aborder ensemble dans le cadre d'une coalition de tous les acteurs disposant des capacités et expertises techniques servant ou permettant d'assurer la mise en œuvre des différents composantes et aspects de la GRC, en vue d'un effort commun et d'une coordination adéquate des intervenants et des interventions. Un mécanisme institutionnel clair, formellement établi, fonctionnel, connu et adopté par tous les acteurs, est à la base de l'efficacité de la coordination et de mise en œuvre de la GRC. La coordination se fait à travers plusieurs cadres, notamment : le cadre stratégique, le cadre institutionnel et le cadre légal. Cet axe stratégique, vise ainsi notamment :

(i)- à définir et mettre en œuvre le cadre stratégique national, matérialisé par la présente Stratégie nationale avec son plan d'action, servant de cadre de référence clair (feuille de route claire) pour tous les acteurs (nationaux et internationaux, publics et privés), qui présente clairement les objectifs et résultats visés par le pays et les actions définies pour y parvenir, auxquelles les acteurs souhaitant intervenir dans le domaine de la gestion des risques de Catastrophes devraient se conformer et contribuer ;

(ii)- à renforcer le cadre légal national pour la gestion des risques de Catastrophes, matérialisé par l'ensemble des dispositions légales et réglementaires stipulant et légalisant l'organisation, le mécanisme institutionnel de coordination et son fonctionnement, et les modalités de mise en œuvre de la GRC dans son ensemble et de ses différentes composantes ou phases, dans le pays, à tous les niveaux, incluant l'attribution claire des mandats et responsabilités aux parties prenantes concernées, auxquelles s'ajoutent toutes dispositions légales requises, permettant la mise en œuvre effective de ces mécanismes et ainsi d'une GRC effective dans le pays.

(iii)- à mettre en place, opérationnaliser et renforcer le cadre institutionnel pour la coordination globale de la gestion des risques de Catastrophes au niveau national, consistant en un dispositif d'organisation des acteurs concernés, aux différents niveaux (central, décentralisé et local) établissant clairement: *la nature, la forme et l'ancrage du dispositif à mettre en place aux différents niveaux ; *les mandats et missions des structures à mettre en place dans le cadre de ce dispositif ; *la composition (leadership et membres) des structures composant ce dispositif ; *les modalités de fonctionnement de ce dispositif dans l'ensemble et aux différents niveaux, et dans toutes les circonstances (par rapport aux différentes phases ou composantes de la gestion des risques de Catastrophes); *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication verticale interinstitutionnelle, entre les structures aux différents niveaux de ce dispositif ; *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication de ce dispositif avec les autres institutions et structures du Gouvernement ; *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication horizontale interinstitutionnelle (entre institutions composant la structure de chaque niveau) de ce dispositif ; et *la nature des relations et les modalités de liaison et de communication intra-institutionnelle (organisation interne verticale et horizontale des institutions composant les différentes structures du dispositif aux différents niveaux).

Cet axe est comporte quatre (04) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté
- Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes

- Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes adopté
- Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement⁴ de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs.

Une « **Note d'orientation pour la définition du cadre institutionnel pour la coordination gestion des risques de désastre au Congo** » est présentée en Annexe 2.

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1: Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté
 - o Action stratégique 1 : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée
 - o Action stratégique 2 : Préparation et facilitation de la légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de Catastrophes)

- Pour le Champ d'intervention 2 : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes
 - o Action stratégique 1: Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de Catastrophes, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé
 - o Action stratégique 2 : Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés
 - o Action stratégique 3 : Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de Catastrophes regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de Catastrophes décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)
 - o Action stratégique 4 : Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de Catastrophes au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)
 - o Action stratégique 5: Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)

- Pour le Champ d'intervention 3 : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes adopté
 - o Action stratégique 1 : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions
 - o Action stratégique 2 : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects⁵
 - o Action stratégique 3 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé⁶
 - o Action stratégique 4 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de Catastrophes au niveau central⁷

⁴ Transparent et facilement mobilisable.

⁵ Structure/ dispositif d'organisation à tous les niveaux, liens et relations interinstitutionnels horizontal et vertical, mandats et responsabilités des différents mécanismes et structures du dispositif ou montage institutionnel adopté.

⁶Prise en compte / adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; élaboration de textes d'application pertinents ; traduction concrète en résultats et produits de certains responsabilités et mandats attribués et stipulés par les textes existants; délimitations claires des mandats, responsabilités et fonctionnement des mécanismes et structures dans ce dispositif institutionnel adopté.

⁷ Prise en compte / adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; textes d'application ; traduction concrète en résultats et produits ; délimitations claires des mandats et responsabilités pour chaque composante de la GRD

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

- Action stratégique 5 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de Catastrophes dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local⁸
- Action stratégique 6 : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de Catastrophes au niveau décentralisé, entre subdivisions administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local⁹

- Pour le Champ d'intervention 4 : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs

- Action stratégique 1 : Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels Catastrophes, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle)
- Action stratégique 2 : Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de Catastrophes dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention
- Action stratégique 3 : Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques)
- Action stratégique 4 : Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention
- Action stratégique 5 : Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)
- Action stratégique 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel)
- Action stratégique 7 : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé¹⁰
- Action stratégique 8 : Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) dans le pays, à tous les niveaux
- Action stratégique 9 : Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de Catastrophes
- Action stratégique 10 : Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées
- Action stratégique 11 : Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux

Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux Catastrophes à tous les niveaux

Objectifs :

8 Prise en compte/ adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; textes d'application ; traduction concrète en résultats et produits ; délimitations claires des mandats et responsabilités pour chaque composante de la GRD, notamment pour les autorités et services déconcentrés et autorités et services décentralisés.

9 Prise en compte/ adaptation au nouveau montage institutionnel ; élimination des chevauchements ; élaboration des textes d'application ; traduction concrète en résultats et produits ; délimitations claires

10 Structures de coordination des acteurs aux niveaux départemental et communal (Comités ou autres noms encore à fixer); autorités et services décentralisés ; autorités et services déconcentrés ; autorités au niveau des autres subdivisions administratives; jusqu'au niveau du quartier et village.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

Le niveau de risques résiduels existants dans le pays est encore très important, pouvant entraîner à tout moment le développement de Catastrophes d'envergure et d'importance variables. Cet axe stratégique vise principalement à s'assurer que le pays se prépare, met en œuvre des actions de préparation répondant à ses besoins et son profil de risques, et qu'il ait un niveau de préparation optimal (à tous les niveaux) lui permettant de répondre adéquatement à des Catastrophes qui surviennent, aussi bien en termes de réponse d'urgence que de relèvement post-Catastrophes.

Il s'agit de s'assurer que son système de gestion des risques de Catastrophes soit capable d'assurer sa première vocation qui est d'apporter une réponse adéquate (incluant réponse d'urgence et relèvement, dont le relèvement précoce) et à temps en cas de survenue de Catastrophes, en termes de : rapidité de réaction ; rapidité de réponse aux besoins identifiés ; couverture de l'ensemble des besoins de toute nature ; couverture géographique des zones touchées ; et de rapidité de réaction appropriée et à temps par rapport aux changements de l'évolution des situations sur terrain en cours de mise en œuvre des interventions de réponse.

Cet axe stratégique couvre différents aspects et consistent notamment :

(i)- à assurer une planification complète et adéquate des réponses d'urgence post-Catastrophes, couvrant tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque, tous les niveaux, tous les secteurs et tous les acteurs, et couvrant les composants suivants : *l'évaluation d'urgence des dégâts et des besoins ou évaluation initiale ;*la définition des réponses proprement dites à apporter ; *la préparation de chaque secteur ; *la préparation de chaque acteur impliqué ; pour lesquels, devraient être clairement définis et disponibles : *l'organisation, *les processus/méthodes et outils, *les capacités techniques, *les ressources matérielles, *les ressources financières, *les mécanismes pour le suivi, l'évaluation et la mise à jour régulière (amélioration/ révision) ;

(ii)- à assurer une planification complète et adéquate du relèvement post-Catastrophes, couvrant tous les aléas menaçants, toutes les zones à risque, tous les niveaux, tous les secteurs et tous les acteurs, et couvrant les composants suivants : *réhabilitation, *relèvement précoce ou early recovery, *reconstruction, ainsi que *l'évaluation des dégâts et des besoins en vue du relèvement ou évaluation secondaire, *la définition des réponses de relèvement proprement dites pouvant être apportées ; *la préparation de chaque secteur ; *la préparation de chaque acteur impliqué ; pour lesquels, devraient être clairement définis et disponibles : *l'organisation, *les processus/méthodes et outils, *les capacités techniques, *les ressources matérielles, *les ressources financières, *les mécanismes pour le suivi, l'évaluation ;

(iii)- à planifier et assurer la réalisation d'entraînements réguliers (exercices / tests de simulation), pour lesquels devraient être définis clairement les aspects suivants : *mécanisme/organisation et acteurs, *processus/méthodes et outils, *capacités techniques, *ressources matérielles, *ressources financières, *suivi, évaluation en vue de la mise à jour/ l'amélioration des plans et mécanismes de préparation.

Cet axe est comporte trois (03) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux Catastrophes et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux Catastrophes
- Champ d'intervention 2 : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence
- Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1 : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux Catastrophes, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux Catastrophes
 - o Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de Catastrophes durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-Catastrophes
 - o Action stratégique 2: Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe» au niveau du pays, couvrant tous les niveaux
 - o Action stratégique 3 : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de Catastrophes, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux
 - o Action stratégique 4 : Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-Catastrophes, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce
 - o Action stratégique 5 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-Catastrophes

- Action stratégique 6 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux

- **Pour le Champ d'intervention 2** : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence

- Action stratégique 1 : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de Catastrophes, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement
- Action stratégique 2 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement
- Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser
- Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux

- **Pour le Champ d'intervention 3** : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux

- Action stratégique 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires
- Action stratégique 2 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (département et commune et les autres subdivisions administratives), en commençant par les acteurs prioritaires

Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'information sur les risques, au niveau national

Objectifs :

Connaître et comprendre les aléas et les risques potentiels (existants, actifs et dormants) de tous types, évaluer leurs forces, les surveiller instamment, mettre en place une organisation permettant d'être averti et de réagir à temps, constituent la base et le point de départ de toute action de gestion des risques de Catastrophes, quels que soient le niveau et l'échelle considérés.

Cet axe stratégique vise:

- (i)- à s'assurer que l'évaluation compétente et adéquate des risques couvrant la totalité des aléas (dangers) prioritaires menaçant le pays est réalisée; et
- (ii)- à s'assurer que le suivi des risques ainsi que les systèmes d'alerte requis par la situation et le profil de risques du pays, sont adéquatement mis en œuvre, en veillant à couvrir notamment les composantes et aspects principaux suivants:
 - *Identification des risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) ;
 - *Analyse des risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) ;
 - *Evaluation de l'ampleur/ l'envergure / le niveau de risques ;
 - *Appréciation des risques (niveau d'acceptabilité des risques) ;
 - *Surveillance régulière des risques couvrant ses composantes : aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles ;
 - *Transmission des données / informations sur les risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) aux utilisateurs concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ;
 - *Utilisation/ exploitation des données/ informations sur les risques (aléa, vulnérabilité incluant l'exposition, capacité, conséquences potentielles) par les concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ;
 - *Transmission des alertes aux concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ;
 - *Réception des alertes par les concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels) ;
 - *Utilisation des alertes par les concernés (communautés, acteurs sectoriels, acteurs multisectoriels), en termes de réaction à la réception des alertes.

Cet axe est composé de trois (03) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques
- Champ d'intervention 2 : Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques
- Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de Catastrophes

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1 : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques

- o Action stratégique 1 : Réalisation d'une évaluation compétente des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires
- o Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)
- o Action stratégique 3 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux
- o Action stratégique 4 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux
- o Action stratégique 5 : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)
- o Action stratégique 6 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques
- o Action stratégique 7 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques
- o Action stratégique 8 : Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe1)

- Pour le Champ d'intervention 2 : Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques

- o Action stratégique 1 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé)
- o Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce
- o Action stratégique 3 : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce
- o Action stratégique 4 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe1)
- o Action stratégique 5 : Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)

- Pour le Champ d'intervention 3 : Développement d'un système national d'information sur les risques de Catastrophes

- o Action stratégique 1 : Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de Catastrophes (ou système national d'information pour la gestion des risques de Catastrophes)
- o Action stratégique 2 : Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de Catastrophes
- o Action stratégique 3 : Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et Catastrophes, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-Catastrophes, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public
- o Action stratégique 4 : Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de Catastrophes (ou pour la gestion des risques de Catastrophes), après une période jugée suffisante

Axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux

Objectifs :

Supprimer, anéantir les risques ou au moins les réduire au strict minimum possible leur niveau, leur potentiel de concrétisation et leurs conséquences nuisibles potentiels, constituent la première stratégie de gestion des risques de Catastrophes.

Cet axe stratégique vise notamment, à s'assurer que la prévention et la réduction des risques de Catastrophes sont effectivement mises en œuvre au Congo, et que leurs situation et niveau de couverture soient adéquats au regard des besoins de la situation et du profil de risques du pays, notamment, en veillant à couvrir les composantes clés suivantes : (i) Réduction des aléas (menaces ou dangers) ; (ii) Réduction de la vulnérabilité, incluant la réduction de l'exposition et la réduction des facteurs de vulnérabilité ou facteurs de risques sous-jacents ; (iii) Renforcement de la capacité, de la résilience des éléments exposés et/ou vulnérables (populations, environnement, économie et tous les secteurs à tous les niveaux) ; (iv) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques dans le développement ; (v) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques dans les phases ou composantes de gestion des risques résiduels, donc dans la gestion des Catastrophes éventuelles.

Il s'agit principalement de mieux maîtriser et réduire les risques de toute nature, dont ceux générés par les activités humaines (économiques et sociales) à travers la mise en œuvre de/d' : (i) Interventions, politiques, stratégies, plans, programmes spécifiquement dédiés ; (ii) Interventions, politiques et stratégies sectorielles non spécifiquement dédiées à la prévention et la réduction des risques de Catastrophes, mais qui y contribuent notamment en réduisant les facteurs sous-jacents ; (iii) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans le développement (politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels et multisectoriels de développement à tous les niveaux, dans les activités et les budgets) ; (iv) Mainstreaming ou intégration complète de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans les composantes de la gestion des risques de Catastrophes (politiques, stratégies, plans, programmes, interventions à tous les niveaux, dans les activités et les budgets) .

Cet axe comporte quatre (04) champs d'intervention, à savoir :

- **Champ d'intervention 1** : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de Catastrophes, liés à un ou plusieurs aléas
- **Champ d'intervention 2** : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de Catastrophes, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement
- **Champ d'intervention 3** : Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans le développement
- **Champ d'intervention 4** : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- **Pour le Champ d'intervention 1** : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de Catastrophes, liés à un ou plusieurs aléas
 - o **Action stratégique 1** : Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans tout le pays, à tous les niveaux
 - o **Action stratégique 2** : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de Catastrophes couvrant tous les niveaux

- **Pour le Champ d'intervention 2** : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de Catastrophes, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement
 - o **Action stratégique 1** : Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la réduction des risques de Catastrophes, à tous les niveaux

- Action stratégique 2 : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de Catastrophes ayant un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux

- Pour le Champ d'intervention 3 : Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans le développement

- Action stratégique: Renforcement de l'intégration concrète de la réduction des risques de Catastrophes dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs

- Pour le Champ d'intervention 4 : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique

- Action stratégique: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la réduction des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique

Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

Objectifs :

Les risques et les Catastrophes ne connaissent pas les frontières, le Congo est ainsi constamment exposé aux aléas et risques provenant de ses pays voisins, et compte tenu de ses capacités actuelles en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC), notamment en matière de réponse d'urgence post-Catastrophes, des soutiens extérieurs de partenaires pourraient être toujours requis en cas de Catastrophes d'une certaine envergure. La coopération avec d'autres pays ainsi s'avère primordiale notamment en termes de collaboration pour la mobilisation de ressources (matérielles, techniques et financières), tout en permettant d'échanger des expériences réussies afin d'éviter la répétition inutile de démarche de recherche de solutions scientifiques et techniques qui ont eu du succès ailleurs.

Cet axe stratégique vise ainsi principalement à promouvoir la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de GRC, afin de permettre au Congo d'en tirer profit de manière optimale, notamment : (i) la coopération avec les pays voisins pour une meilleure maîtrise des aléas et des risques y afférents, de nature transfrontalière ; (ii) une meilleure maîtrise des risques potentiels pouvant exister dans la cadre des intérêts et biens communs sous-régionaux et régionaux, objets de gestion consensuelle ; (iii) l'exploitation optimale par le Congo des divers accords ou programmes ou stratégies en matière de GRC auxquels le Congo a adhéré et des divers partenariats existant à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Cet axe est comporte deux (02) champs d'intervention, à savoir :

- Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale
- Champ d'intervention 2 : Renforcement de la coopération internationale

Les actions stratégiques prioritaires à mettre en œuvre pour chaque champ d'intervention sont :

- Pour le Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale

- Action stratégique 1 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés
- Action stratégique 2 : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords
- Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations
- Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des événements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de Catastrophes ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)

- Pour le Champ d'intervention 2: Renforcement de la coopération internationale

- Action stratégique 1 : Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de Catastrophes (GRC) au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo
- Action stratégique 2 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés
- Action stratégique 3 : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations
- Action stratégique 4 : Renforcement de la participation du Congo à des évènements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de Catastrophes ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)
- Action stratégique 5 : Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de Catastrophes
- Action stratégique 6: Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de Catastrophes dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement)

V.4. Les Résultats attendus et Indicateurs de performance clés

Pour chaque axe stratégique, la réalisation de plusieurs résultats est attendue de la mise en œuvre des principales actions stratégiques définies. L'appréciation du niveau de réalisation des résultats attendus se base sur des indicateurs de performance clés. Ainsi, à chaque résultat attendu est énoncée une série d'indicateurs de performance clés qui correspondent à un certain nombre de résultats ou produits intermédiaires, dont l'obtention (en partie ou en totalité) traduit la réalisation concrète (partielle ou totale) du résultat attendu concerné, permettant ainsi d'apprécier son degré de réalisation.

Les résultats attendus et les indicateurs de performance correspondants pour chaque axe stratégique sont présentés ci-après.

Pour l'Axe stratégique 1 : Promotion de l'effectivité de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des Collectivités décentralisées et au niveau local communautaire (populations)

➤ <u>Champ d'intervention 1</u> : Renforcement de la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes au niveau des collectivités décentralisées (départements et communes).	
✓ <u>Action stratégique 1</u> : Soutien au processus de transfert de capacités et de ressources dans le cadre de la décentralisation	
<p><u>Résultat attendu :</u> Un appui au processus de transfert de capacités et de ressources aux collectivités décentralisées dans le cadre de la décentralisation, en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC), est entrepris.</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définis plus clairement et plus en détail. - Besoins en termes de capacités technique, matérielles et financières, par rapport à leurs mandats, responsabilités, missions définies, couvrant l'ensemble des composantes de la GRC et en particulier / et en premier par rapport à la préparation et la réponse aux Catastrophes, identifiés. - Un plan de renforcement de capacités des différents intervenants au niveau décentralisé, surtout au niveau des collectivités locales décentralisées, accompagné d'un plan de transfert des ressources sur la base des besoins identifiés, disponible. - Plan de renforcement de capacités et du plan de transfert des ressources soumis aux autorités compétentes centrales pour appréciation, considération et mise en œuvre. - Processus de légalisation des mandats, responsabilités et contours des missions des intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définis de manière plus claire et détaillée, appuyé.
✓ <u>Action stratégique 2</u> : Développement et mise en œuvre d'un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants).	

<p>Résultat attendu : Un mécanisme de travail conjoint et de collaboration basique, simple entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés, en attendant la décentralisation effective (basé sur les textes déjà existants), est disponible et mise en œuvre.</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration (i) entre les différents niveaux administratifs au niveau décentralisé (Entre départements, communes, arrondissements, districts, communautés urbaines, communautés rurales, quartiers, et villages) ; (ii) entre les différents intervenants au sein d'un même niveau administratif et au sein de niveaux administratifs différents, au niveau décentralisé (entre autorités et services décentralisés et déconcentrés), au sein des collectivités décentralisées jusqu'au niveau des quartiers et villages, définies plus clairement et de manière plus détaillée. - Processus de légalisation des modalités de communication, de liaison (verticalement et horizontalement) et de collaboration des différents niveaux administratifs et des différents intervenants au niveau décentralisé (autorités et services décentralisés et déconcentrés), définies de manière plus claire et détaillée, surtout au niveau au sein des collectivités décentralisées (départements et communes) jusqu'au niveau des quartiers et villages, appuyé.
<p>✓ Action stratégique 3 : Mise en place et opérationnalisation au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées, de dispositifs de réponse et de préparation aux Catastrophes, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux Catastrophes (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux).</p>	
<p>Résultat attendu : Des dispositifs de réponse et de préparation aux Catastrophes, clairs et simples, à travers des plans multi-aléas de réponse et de préparation aux Catastrophes (plans de contingence multi-aléas départementaux et communaux, sont mis en place et opérationnalisés au niveau des collectivités décentralisées, en commençant par les plus exposées.</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de réponse et de préparation aux Catastrophes appelé « plan de contingence multi-aléas ¹¹ (départementaux et communaux)» par rapport à des risques considérés comme prioritaires, sur la base d'un modèle standard de plan développé par le pays et à utiliser pour tous les niveaux (développé dans l'axe stratégique 4), disponible. - Procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence, à intégrer dans les plans de contingence élaborés, disponibles.
<p>Champ d'intervention 2: Renforcement des mécanismes et processus locaux, communautaires clés de gestion des risques de Catastrophes dans toutes les zones à risque prioritaires.</p>	
<p>✓ Action stratégique 1 : Mise en œuvre de mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays</p>	

¹¹Un seul plan de contingence traitant plusieurs risques suivants des scénarii bien établis. Mais pas un plan de contingence pour chaque risque. Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

<p><u>Résultat attendu :</u> Des mesures simples de renforcement de la résilience ou la capacité à faire face et à rebondir des communautés, sont appliquées en attendant et/ou parallèlement à la mise en place de mesures spécifiques adaptées aux communautés de chaque zone à risque du pays</p>	<p><u>Indicateurs de performance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et du ménage, permettant de prévenir et réduire les différents risques existants au sein de la communauté (telles que le lavage des mains) sont vulgarisées - Des mesures simples et standards, à appliquer à l'échelle individuelle et de ménage, pour se préparer à faire face à des Catastrophes de toute origine (telles que mise à l'abri des papiers administratifs et stockage d'une quantité minimum d'eau potable) et répondre en cas de survenue d'un désastre à la réception de l'alerte (réactions et attitudes à adopter) sont vulgarisées. - Des dispositifs simples d'organisation communautaire pour assurer le suivi des aléas (dangers / menaces existants) et donner et recevoir les alertes, sont établis et fonctionnels. - Un dispositif d'organisation communautaire permettant l'entraide et l'assistance mutuelle en cas de désastre, et permettant de solliciter des appuis extérieurs, est établi et fonctionnel.
<p>✓ <u>Action stratégique 2 :</u> Réalisation et formalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locales, à base communautaire, participatives des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes)</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Des exercices d'évaluation et de cartographie locale, à base communautaire, participative des risques (couvrant : analyse des aléas, analyse de l'exposition, analyse de la vulnérabilité, analyse des capacités, analyse des conséquences potentielles et de leurs causes), sont réalisés et institutionnalisés.</p>	<p><u>Indicateurs de performance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité et de la couverture des exercices déjà réalisées si existants (points forts, faiblesses et besoins de renforcement) connue - Rapport compilant points forts, faiblesses et besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés des différentes zones à risques ciblées disponible. - Méthodologie et outils pour la réalisation des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques (tout en capitalisant les acquis), disponible. - Méthodologie et outils développés (formation de formateurs au niveau central) vulgarisés. - Des exercices d'évaluation et de cartographie locale participative, à base communautaire des risques, au niveau des différentes communautés composant les différentes zones à risques du pays (formation et application au niveau local, communautaire des méthodologie et outils développés), réalisés.
<p>✓ <u>Action stratégique 3 :</u> Renforcement des mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Les mécanismes de suivi des risques et d'alerte précoce locaux, à base communautaire, existants dans les zones à risque ciblées, sont renforcés.</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme/ système existant au niveau de chaque communauté, et leurs capacités existantes évalués (points forts, faiblesses et besoins de renforcement). - Un plan de renforcement des mécanismes locaux de suivi des risques et d'alerte précoce pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes locaux de chaque zone ciblée et de leurs capacités (technique et matérielle) assurée.
<p>✓ <u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement des mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux Catastrophes dans les zones à risque ciblées</p>	

<p><u>Résultat attendu :</u> Les mécanismes, actions et capacités de préparation et de réponse locaux, communautaires aux Catastrophes dans les zones à risque ciblées sont renforcés.</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation réalisée au niveau de chaque communauté (i)- des mécanismes existants ; (ii)- de la nature et de la qualité des réponses apportées aux niveaux individuel, ménage et communautaire, lors de la survenue de désastre ; (iii)- du niveau, de la nature et de la qualité de la préparation entreprise par les populations aux niveaux individuel, ménage et communautaire, en prévision à la survenue d'un désastre (points forts, faiblesses et besoins de renforcement). - Un plan de renforcement des mécanismes, interventions/ mesures et capacités de préparation et de réponse aux Catastrophes, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement des mécanismes et capacités (technique et matérielle) locaux de chaque zone ciblée assurée.
<p>✓ <u>Action stratégique 5:</u> Renforcement des actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Les actions et capacités (technique et matérielle) locales, communautaires, de prévention et de réduction des risques, dans les zones à risque ciblées, sont renforcées</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation réalisée au niveau de chaque communauté des actions mises en œuvre au niveau communautaire : (i)- de la nature, des types ; (ii) de la couverture et de la qualité des actions / interventions de prévention et de réduction des risques, entreprises à l'échelle individuelle, des ménages et de la communauté (points forts, faiblesses et besoins de renforcement). - Un plan de renforcement des actions et capacités de prévention et de réduction des risques entreprises, aux niveaux individuel, ménage et communautaire, pour chaque zone ciblée, compilant les besoins de renforcement identifiés dans les différentes communautés qui la composent, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement des actions / interventions et capacités locales de chaque zone ciblée, assurée. - Des projets intégrés locaux, à base communautaire, spécifiquement orientés sur un ou plusieurs ou l'ensemble des risques existants, visant à réduire les facteurs sous-jacents de ces risques (aléas, exposition, vulnérabilité et manque de capacité) et à renforcer la résilience, sont développés et mis en œuvre.
<p>✓ <u>Action stratégique 6:</u> Renforcement de l'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de Catastrophes, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires)</p>	
<p>L'organisation communautaire pour la coordination des intervenants et interventions de gestion des risques de Catastrophes, dans les zones à risque ciblées (devant inclure et permettre la collaboration avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que la sollicitation de l'appui du niveau supérieur en cas de dépassement des capacités locales communautaires), est renforcée</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation réalisée de ses attributions, structure, organisation, fonctionnement et ressources (matérielles, financières, techniques), au niveau de chaque communauté : identification des points forts, faiblesses et besoins de renforcement. - Mécanisme de suivi local, à base communautaire de tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de Catastrophes mis en place. fonctionnel
<p>✓ <u>Action stratégique 7 :</u> Renforcement des mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire.</p>	

<p><u>Résultat attendu :</u> Les mécanismes supportant la mise en œuvre de ces mécanismes et interventions locaux à base communautaire sont renforcés</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre légal requis pour assurer l'effectivité et l'efficacité de ces tous ces mécanismes, interventions et capacités locaux, communautaires de gestion des risques de Catastrophes mis en place, mis en œuvre - Les démarches de mobilisation de partenaires techniques et financiers pouvant appuyer financièrement et/ou techniquement les communautés pour la mise en œuvre de ces plans de renforcement élaborés et de ces projets intégrés communautaires développés (tout ou partie), sont soutenues.
--	--

Pour l'Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités institutionnelles (technique et matérielle) à tous les niveaux et du public, pour la gestion des risques de Catastrophes.

<p>➤ <u>Champ d'intervention 1</u>: Renforcement des connaissances et compétences générales de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris le public, en matière de gestion des risques de Catastrophes en général, incluant son intégration avec l'adaptation au changement climatique</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique 1</u> : Développement des connaissances en matière de gestion des risques de Catastrophes et d'adaptation au changement climatique, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Les connaissances en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC) et de ACC, destinées à être diffusées et vulgarisées à travers le pays, pour la sensibilisation de tous les acteurs à tous les niveaux, et portant surtout sur les risques et le changement climatique auxquels le pays est exposé, les modalités et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la GRC et de l'ACC, et les connaissances et pratiques traditionnelles locales réussies, sont développées.</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un recueil (document et version électronique) présentant les connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRC et à l'ACC, adaptés au Congo, est publié et disponible. - Le recueil (document et version électronique) présentant les connaissances sur les concepts et pratiques se rapportant à la GRC et à l'ACC, adaptés au Congo, diffusé à toutes les parties prenantes concernées chargées de leur utilisation et de leur vulgarisation - Les pratiques de GRC et d'ACC autochtones, traditionnelles locales réussies à vulgariser dans le pays, inventoriées
<p>✓ <u>Action stratégique 2</u> : Mise en œuvre de campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de Catastrophes et l'adaptation au changement climatique (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation)</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Des campagnes massives et systématiques d'information et de sensibilisation, du public et des parties prenantes, à tous les niveaux, sur la gestion des risques de Catastrophes (GRC) et l'ACC (incluant l'éducation non formelle et les bénéficiaires des actions d'alphabétisation), sont menées.</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes soutenues et permanentes de renforcement de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des populations locales dans les zones les plus à risque, à travers divers moyens et événements artistiques, culturels tels que : des scénettes, chansons, danses (etc.) et utilisant les moyens d'échanges traditionnels existants telles que les réunions communautaires, réalisées - Des programmes, des projets, des mesures et activités orientés et assurant la promotion de la GRC auprès des enfants et des jeunes non scolarisés, intégrés ou non dans des programmes d'éducation non formelle, et des adultes suivant des cours d'alphabétisation, mis en œuvre - Implication et contribution concrète des volontaires dans la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, à tous les niveaux et surtout au niveau local communautaire, développées et renforcées
<p>✓ <u>Action stratégique 3</u> : Intégration complète de la gestion des risques de Catastrophes, et de l'adaptation au changement climatique dans le programme d'enseignement primaire et secondaire</p>	

<p>Résultat attendu : Intégration complète de la gestion des risques de Catastrophes (GRC), et de l'adaptation au changement climatique (ACC) dans le programme d'enseignement primaire et secondaire, assurée.</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cours et programmes standards officiels sur la GRC pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire disponible. - Des documents et matériels didactiques destinés à être utilisés pour l'enseignement de la GRC, incluant des manuels pour les enseignants et pour les élèves, disponibles. - Documents et matériels didactiques sur la GRC développés vulgarisés dans tout le pays - Un programme de formation des formateurs pour les enseignants dans les écoles primaires et secondaires du pays mis en place.
<p>✓ Action stratégique 4 : Renforcement des connaissances et compétences générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de Catastrophes à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification.</p>	
<p>Résultat attendu : Les connaissances et compétences générales des acteurs (techniques) concernés ou impliqués dans la gestion des risques de Catastrophes (GRC) à tous les niveaux, en matière d'analyse diagnostique de situation, d'identification de solutions et de planification, sont renforcées.</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une série d'ateliers de formation de 2 jours pour tous les responsables ministériels en charge ou concernés par la mise en œuvre de la GRC, portant sur les concepts et la pratique de la GRC en général, réalisée. - Une série d'ateliers de formation thématiques de 1 journée pour chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRC, réalisée. - Une série d'ateliers de formation thématiques à la carte suivant les besoins et demandes formulés par chaque Ministère sectoriel en relation avec leurs mandats et responsabilités dans la mise en œuvre de la GRC, réalisée.
<p>✓ Action stratégique 5 : Renforcement de l'implication et de la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de Catastrophes.</p>	
<p>Résultat attendu : L'implication et la contribution des médias en matière de sensibilisation et d'éducation portant sur la gestion des risques de Catastrophes (GRC) sont renforcées</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des formations réalisées (ateliers, formations interne et externe) - Des initiatives de mise en place d'association et de réseaux internes promues - Associations nationales mises en réseau avec l'extérieur du pays - Des journaux spécifiquement sur le sujet de la GRC créés (ou au moins des articles réguliers publiés)
<p>➤ Champ d'intervention 2: Promotion de la sensibilisation, la mobilisation et l'engagement soutenus des autorités à tous les niveaux en faveur de la gestion des risques de Catastrophes.</p>	
<p>✓ Action stratégique 1 : Promotion de l'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de Catastrophes</p>	
<p>L'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) est encouragé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (RRD) mise en œuvre. - Des séances d'information régulières pour les hauts responsables des Ministères (niveau : Directeur de cabinet et Secrétaire général) portant sur l'importance de la GRC pour le pays et l'évolution des situations dans le pays, réalisées - Des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères, diffusés
<p>✓ Action stratégique 2 : Promotion de l'engagement des Parlementaires en faveur de la gestion des risques de Catastrophes</p>	

<p>Résultat attendu : L'engagement des hautes autorités du Gouvernement en faveur de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) est encouragé</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (RRD) mise en œuvre - Des séances d'information régulières pour les Parlementaires portant sur l'importance de la GRC pour le pays et l'évolution des situations dans le pays réalisées - Création d'une commission sur la GRC au sein du Parlement encouragée - Participation des parlementaires à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRC, encouragée - Des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères, diffusés
<p>✓ Action stratégique 3 : Promotion de l'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de Catastrophes</p>	
<p>Résultat attendu : L'engagement des Maires en faveur de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) est encouragé</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie adaptée de plaidoyer pour la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (RRD) mise en œuvre - Des séances d'information régulières pour les hauts responsables collectivités décentralisées, notamment les présidents de conseil, les Préfets et les Maires) portant sur l'importance de la GRC pour le pays et l'évolution des situations dans le pays, réalisées - Leur participation (notamment des Maires) à des manifestations internationales et des réseaux internationaux en matière de GRC encouragée - Des bulletins électroniques simples de partage des dernières informations et nouvelles et sujets de préoccupations ayant des liens avec leurs Ministères, diffusés
<p>➤ Champ d'intervention 3: Renforcement des capacités technique et matérielle de tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de leurs mandats et responsabilités en matière de gestion des risques de Catastrophes (traité dans les axes stratégiques concernés)</p>	
<p>✓ Action stratégique 1 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux Catastrophes au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités</p>	
<p>✓ Action stratégique 2 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la prévention et la réduction des risques de Catastrophes au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.</p>	
<p>✓ Action stratégique 3 : Renforcement des capacités technique et matérielle des institutions impliquées dans la réponse aux Catastrophes au niveau central, par rapport à leurs mandats et responsabilités.</p>	
<p>Action stratégique 4 : Renforcement des capacités technique et matérielle des acteurs au niveau décentralisé, incluant les autorités et services déconcentrés, et les autorités et services décentralisés, par rapport à leurs mandats et responsabilités pour toutes les phases ou composantes de la gestion des risques de Catastrophes</p>	

Pour l'Axe stratégique 3 : Renforcement de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes et de ses mécanismes clés

➤ <u>Champ d'intervention 1</u> : Mise en œuvre du cadre stratégique national développé et adopté	
✓ <u>Action stratégique 1</u> : Mise en œuvre des actions prioritaires et mobilisation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée	
<u>Résultat attendu</u> : La mise en œuvre d'actions prioritaires de la Stratégie nationale avec son plan d'action adoptée et une mobilisation pour sa mise en œuvre sont réalisées	<u>Indicateurs de performance</u> : - Mise en œuvre de cet axe 3 de la stratégie nationale assurée - Tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre informés, sensibilisés et mobilisés - Une Programme national de gestion des risques de Catastrophes (GRC) et/ou des programmes spécifiques dédiés à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale développés - Mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale assuré
✓ <u>Action stratégique 2</u> : Préparation et facilitation de la légalisation de cette Stratégie nationale et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la gestion des risques de Catastrophes)	
<u>Résultat attendu</u> : Le processus légalisation de la Stratégie nationale de gestion des risques de Catastrophes (GRC) et de son plan d'action (conduisant à la promulgation de la loi sur la GRC) est préparé et facilité	<u>Indicateurs de performance</u> : - Des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des décideurs au niveau du pays, incluant les membres du parlement et du Gouvernement concernés, ainsi que les techniciens ministériels et les médias, menées
➤ <u>Champ d'intervention 2</u> : Mise en œuvre d'un cadre institutionnel adéquat de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes	
✓ <u>Action stratégique 1</u> :Adoption d'un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de Catastrophes, claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé	
<u>Résultat attendu</u> : Un mécanisme de coordination globale nationale de la gestion des risques de Catastrophes (GRC), claire et adéquate, incluant un ancrage approprié de l'institution de coordination, couvrant tous les niveaux, et renforçant la participation des autorités et communautés locales, ainsi que le secteur privé, est adopté	<u>Indicateurs de performance</u> : - Analyse diagnostique institutionnelle approfondie de la situation au niveau du pays, effectuée, et des scénarii de mécanisme institutionnel pouvant être mis en place avec les inconvénients et les avantages, ainsi que les modalités de mise en place, proposés. - Un modèle de dispositif institutionnel national de coordination couvrant tous les niveaux, suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés, adopté - Mécanisme institutionnel mis en place évalué et amélioré après une certaine période de fonctionnement, toujours suivant une approche participative et itérative, impliquant tous les acteurs concernés.
✓ <u>Action stratégique 2</u> :Opérationnalisation de l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) avec une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés	
<u>Résultat attendu</u> :	<u>Indicateurs de performance</u> :

<p>L'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) qui a une forme, des mandats, une structure organisationnelle interne, et des mécanismes de fonctionnement et de financement appropriés, est fonctionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forme de l'institution chargée de la coordination nationale de la GRC (bras opérationnel, secrétaire permanent de la structure de coordination regroupant les acteurs) ainsi que son ancrage, ses mandats et responsabilités, son autorité, son fonctionnement, ses ressources définis. - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Ses capacités développées
<p>✓ <u>Action stratégique 3</u> : Opérationnalisation d'une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de Catastrophes regroupant les différents acteurs techniques au niveau central, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de Catastrophes décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)</p>	
<p><u>Résultat attendu</u> : Une structure de coordination technique nationale de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) regroupant les différents acteurs techniques, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de Catastrophes (GRC) décidées (Comité national ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord), est fonctionnelle</p>	<p><u>Indicateurs de performance</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement, connus - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Les capacités techniques et matérielles de ses membres, développées.
<p>✓ <u>Action stratégique 4</u> : Opérationnalisation du dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de Catastrophes au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes)</p>	
<p><u>Résultat attendu</u> : Le dispositif de coordination regroupant les différents acteurs, chargé de la mise en œuvre des actions de gestion des risques de Catastrophes (GRC) au niveau décentralisé (Comités ou autres noms : encore à fixer d'un commun accord), en priorité au niveau des collectivités locales décentralisées (départements et communes), est fonctionnel</p>	<p><u>Indicateurs de performance</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement, connus - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Les capacités techniques et matérielles de ses membres, développées.
<p>✓ <u>Action stratégique 5</u> : Opérationnalisation de la structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs, chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord)</p>	
<p><u>Résultat attendu</u> : La structure de coordination regroupant les représentants de la population et tous les acteurs chargée de la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) au niveau local (Comité ou autre nom : encore à fixer d'un commun accord), est fonctionnelle</p>	<p><u>Indicateurs de performance</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les aspects de ses attributions, de son organisation et de son fonctionnement, connus - Sa légalisation (formalisation) effectuée. - Les capacités techniques et matérielles de ses membres, développées.

➤ <u>Champ d'intervention 3</u> : Mise en œuvre d'un cadre légal adéquat et efficace, assurant la mise en œuvre effective du cadre institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes adopté	
✓ <u>Action stratégique 1</u> : Légalisation de la Stratégie nationale adoptée et de ses dispositions	
<u>Résultat attendu</u> : La stratégie nationale adoptée et ses dispositions sont adoptées légalement	<u>Indicateurs de performance</u> : - Inventaire/ évaluation des besoins en termes de textes - Développement des textes (avant-projet de texte) - Facilitation de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement)
✓ <u>Action stratégique 2</u> : Légalisation du montage institutionnel adopté et de tous ses aspects	
<u>Résultat attendu</u> : Le montage institutionnel adopté et de tous ses aspects, est adopté légalement	<u>Indicateurs de performance</u> : - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 3</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé	
<u>Résultat attendu</u> : Les textes existants relatifs aux relations et modalités de liaison entre le niveau central et le niveau décentralisé, sont révisés et clarifiés	<u>Indicateurs de performance</u> : - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 4</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernés, en matière de gestion des risques de Catastrophes au niveau central	
<u>Résultat attendu</u> : Les textes existants relatifs aux mandats et organisations des Ministères et institutions concernées, en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC) au niveau central, sont révisés et clarifiés	<u>Indicateurs de performance</u> : - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 5</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de Catastrophes dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local	
<u>Résultat attendu</u> : Les textes existants relatifs aux mécanismes et mandats en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC) dans le cadre de la décentralisation, notamment au niveau des collectivités décentralisées et au niveau local, sont révisés et clarifiés	<u>Indicateurs de performance</u> : - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés - Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
✓ <u>Action stratégique 6</u> : Révision et clarification des textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de Catastrophes au niveau décentralisé, entre subdivisions administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local	
<u>Résultat attendu</u> : Les textes existants relatifs aux relations, mécanismes et modalités	<u>Indicateurs de performance</u> : - Les besoins en termes de textes légaux connus - les textes (avant-projet de texte) sont élaborés

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

de collaboration et de communication en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC) au niveau décentralisé, entre subdivisions administratives ; entre autorités et services déconcentrés, et autorités et services décentralisés au niveau des collectivités décentralisées ; entre autorités locales et populations au niveau local, sont révisés et clarifiés	- Un appui dans le processus de son adoption (Conseil des Ministres et Parlement) assuré
➤ <u>Champ d'intervention 4</u> : Renforcement de l'effectivité et de la pérennité du financement ¹² de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs	
✓ <u>Action stratégique 1</u> : Mise en place d'un Fonds national de contingence multi-aléas sécurisé, pour faire face efficacement dans les meilleurs délais à d'éventuels Catastrophes, de toute origine (compte tenu de la situation actuelle).	
<u>Résultat attendu</u> : Des efforts pour renforcer l'effectivité et la pérennité du financement ¹³ de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays, aux différents niveaux et pour les différentes catégories d'acteurs, sont menés	<u>Indicateurs de performance</u> : - Besoins connus et proposition disponible (en termes de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds) - Proposition de montant, d'ancrage du fonds et de modalités de gestion et de contrôle, modalités d'organisation, de fonctionnement et de mobilisation du fonds, adoptée - Mise en place légale assurée - Mécanisme de financement proposé opérationnel
✓ <u>Action stratégique 2</u> : Evaluation des besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de Catastrophes dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention	
<u>Résultat attendu</u> : Les besoins de renforcement global des mécanismes de financement et des capacités financières pour la gestion des risques de Catastrophes (GRC) dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention, sont connus	<u>Indicateurs de performance</u> : - La situation et les besoins de renforcement global des capacités financières pour le pays et pour chaque niveau d'intervention, sont connus - Un plan et d'un programme de renforcement des capacités financières (incluant le niveau d'allocation et le mécanisme de financement) pour l'ensemble du pays, et pour chaque niveau d'intervention, disponible
✓ <u>Action stratégique 3</u> : Information des autorités et techniciens Congolais sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des populations (telles que des mesures de transfert de risques).	
<u>Résultat attendu</u> : Autorités et techniciens Congolais informés sur les types de mécanismes de financement appliqués dans le monde, et pouvant être adoptés et leur intérêt et efficacité, incluant des mesures pouvant contribuer à améliorer la protection financière de l'Etat et des	<u>Indicateurs de performance</u> : - Réalisation d'ateliers et de réunions de présentation et de discussion sur les mécanismes de financement de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) existant: options disponibles, expériences dans le monde. - Réalisation d'ateliers de partage d'expérience entre les autorités, techniciens congolais et des responsables d'initiatives de transfert de risques dans le monde (telles que : l'assurance paramétrique avec la

¹²Transparent et facilement mobilisable.

¹³ Transparent et facilement mobilisable.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

populations (telles que des mesures de transfert de risques).	mutuelle panafricaine de gestion des risques de l'ARC ou African Risk Capacity)
✓ <u>Action stratégique 4</u> : Renforcement du mécanisme de financement de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention.	
<u>Résultat attendu</u> : Mécanisme de financement de la gestion des risques de Catastrophes dans le pays dans son ensemble et pour chaque niveau d'intervention, amélioré	<u>Indicateurs de performance</u> : - Modèles adaptés à la situation du pays proposés (se basant sur des modèles nationaux ou internationaux pertinents); - Des modèles à mettre en œuvre ou à tester et des plans d'action pour la mise en place et/ou le test des modèles, adoptés ; - Des modèles de financement promus auprès des acteurs concernés.
✓ <u>Action stratégique 5</u> : Développement et mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes (le bras opérationnel, le secrétariat permanent)	
<u>Résultat attendu</u> : Un mécanisme de financement et une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour l'institution chargée de la coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) (le bras opérationnel, le secrétariat permanent), sont définies et mises en place	<u>Indicateurs de performance</u> : - Besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés, requis par les mandats, responsabilités de l'institution ainsi que par son organisation et son fonctionnement, identifié - Un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour l'institution, disponible - Mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de l'institution de coordination, formalisées - Processus de mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat, appuyé
✓ <u>Action stratégique 6</u> : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargés de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel)	
<u>Résultat attendu</u> : Un mécanisme de financement et une allocation financière adéquats et pérennes, sécurisés, pour les Ministères clés, chargé de présider les principaux secteurs d'intervention (leader sectoriel), sont mis en place	<u>Indicateurs de performance</u> : - Besoins spécifiques en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités de chaque Ministère clé ainsi que par son organisation et son fonctionnement, identifiés. - Un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate pour chaque Ministère clé, disponible - Mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de chaque Ministère clé, formalisées - Processus de mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat, appuyé
✓ <u>Action stratégique 7</u> : Mise en place d'un mécanisme de financement et d'une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé	

<p>Résultat attendu : Un mécanisme de financement et une allocation financière adéquats et pérennes, pour les structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé, sont mis en place</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoins en termes de niveau d'allocation financière et de mécanisme de financement, adaptés / requis par les mandats, responsabilités des structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé, identifiés - Un plan pour la prise en charge des besoins identifiés pour assurer une capacité financière adéquate des structures de coordination et les acteurs au niveau décentralisé, disponible - Mesures définies dans le plan de prise en charge des besoins pour la dotation en ressources financières adéquates de ces structures et acteurs au niveau décentralisé, formalisées - Processus de mise en œuvre du plan de prise en charge des besoins, légalisé, incluant la mobilisation des ressources de l'Etat, appuyé
<p>✓ Action stratégique 8: Promotion de la mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) dans le pays, à tous les niveaux</p>	
<p>Résultat attendu : La mobilisation des partenaires financiers du pays pour contribuer au financement effectif de la GRC dans le pays, à tous les niveaux est promue.</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires, possibilités et mécanismes de financement existants inventoriés - Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation réalisés - Sollicitation de soutien financier soumise
<p>✓ Action stratégique 9: Promotion de la mobilisation et de l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la gestion des risques de Catastrophes (GRC)</p>	
<p>Résultat attendu : La mobilisation et l'utilisation optimales des fonds Gouvernementaux existants, destinés ou contribuant au financement de tout ou d'une partie des composantes de la GRC sont promues</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes de financement existants inventoriés - Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation réalisés - Sollicitation de mobilisation de fonds soumise
<p>✓ Action stratégique 10: Intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes (GRC), avec des lignes budgétaires claires, sécurisées</p>	
<p>Résultat attendu : L'intégration complète de la prévention et de la réduction des risques, dans la planification budgétaire de tous les institutions et Ministères clés impliqués dans la mise en œuvre de la GRC, avec des lignes budgétaires claires, sécurisées, est effectuée</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et budgétisation des besoins en termes d'interventions à assurer relatifs aux mandats de chaque institution, Ministère concernés, soutenues sur le plan technique - Planification des activités de GRC des institutions et Ministères concernés et de leur planification financière, soutenue sur le plan technique - Réalisation du contrôle de la qualité de l'intégration dans les budgets soutenue sur le plan technique
<p>✓ Action stratégique 11 : Promotion et optimisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux.</p>	
<p>Résultat attendu : La mobilisation et l'utilisation des ressources et appuis financiers de la part du secteur privé, à tous les niveaux, sont promues et optimisées</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie adaptée de plaidoyer, auprès du secteur privé, assurant la promotion de la redevabilité et impliquant un engagement plus effectif, mise en œuvre - Membres du secteur privé, leurs possibilités et les mécanismes de financement ou de collaboration financière, inventoriés.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

	<ul style="list-style-type: none">- Echange et partage sur les cibles, les besoins et les modalités de mobilisation, réalisés- Soumission de sollicitation de soutien financier ponctuel- Des protocoles d'accord ou des conventions de partenariat financier, signés- Projet conjoint orienté vers la gestion des risques de Catastrophes (GRC), notamment par rapport aux risques générés par les industries et entreprises membres du secteur privé, développé- Mise en place d'un fonds pour la promotion de la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (RRD) au niveau des départements d'implantation, promue
--	--

Pour l'Axe stratégique 4 : Optimisation de l'état de préparation et renforcement de la capacité de réponse aux Catastrophes à tous les niveaux

➤ <u>Champ d'intervention 1</u> : Renforcement du niveau et du dispositif de préparation aux Catastrophes, et de réponse d'urgence et de relèvement précoce suite aux Catastrophes	
✓ <u>Action stratégique 1</u> : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de Catastrophes durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-Catastrophes	
<u>Résultat attendu</u> : La configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de Catastrophes durant la mise en œuvre des phases de réponse d'urgence et de relèvement précoce, post-Catastrophes, est définie et mise en œuvre	<u>Indicateurs de performance</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme institutionnel aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence, défini et mis en place - Mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de réponse d'urgence, défini et mis en place - Organisation de la mobilisation des ressources de l'Etat, définie : Plan ORSEC mis à jour.
✓ <u>Action stratégique 2</u> : Etablissement du système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe » au niveau du pays, couvrant tous les niveaux.	
<u>Résultat attendu</u> : Un système de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe » au niveau du pays, couvrant tous les niveaux, est mis en place	<u>Indicateurs de performance</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Une classification des Catastrophes établie - Mécanisme de déclaration de « situation ou état de désastre ou de catastrophe » au niveau du pays, couvrant tous les niveaux, défini - Système officialisé
✓ <u>Action stratégique 3</u> : Planification adéquate des réponses d'urgence et de relèvement précoce, à apporter en cas de Catastrophes, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférente, à tous les niveaux	
<u>Résultat attendu</u> : Réponses d'urgence et relèvement précoce, à assurer en cas de Catastrophes, de toute origine et de toute nature, et de la préparation y afférentes, à tous les niveaux, planifiés adéquatement	<u>Indicateurs de performance</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Un modèle de plan de réponse et de préparation aux Catastrophes appelé « plan de contingence¹⁴ multi-aléas¹⁵ » standard à utiliser dans le pays pour les différents niveaux (plans de contingence national, départemental, communal et local) disponible - Capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification de la réponse et de la préparation aux Catastrophes appelée planification de contingence (diffusion et formation), développées - Des plans de réponse et de préparation aux Catastrophes appelé « plan de contingence multi-aléas » par rapport à des risques considérés comme prioritaires, à tous les niveaux (plans de contingence national, départemental et communal), élaborés

¹⁴ Comportant les réponses à apporter ou plus précisément, les actions à mettre en œuvre et à assurer en cas de catastrophes, se présentant sous forme d'une compilation de « plans de réponse par secteur ou plans sectoriels de réponse » et de « plan de préparation sectorielle » correspondant aux actions à réaliser au sein de chaque secteur, par les acteurs sectoriels pour assurer que les actions de réponses sectorielles prévues soient adéquatement mises en œuvre le moment venu.

¹⁵ Un seul plan de contingence traitant plusieurs risques suivants des scénarii bien établis. Mais pas un plan de contingence pour chaque risque.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans de préparation et de réponse au niveau local, communautaire (en partie déjà abordé dans l'axe 1), élaboré - Procédures d'opération d'urgence standard (ou fiche réflexe d'opération) pour les réponses d'urgence à tous les niveaux, à intégrer dans les plans de contingence élaborées, définies et disponibles - Développement, en cas de besoin et selon les circonstances, de plan de contingence pour chaque risque inattendu ou non prévu initialement dans les plans de contingence « multi-aléas » déjà élaborés, assuré
<p>✓ <u>Action stratégique 4</u> : Planification adéquate de la préparation des acteurs (institutions et individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-Catastrophes, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> La préparation des acteurs (institutions individuelles) impliqués dans la mise en œuvre des réponses post-Catastrophes, en particulier des réponses d'urgence et de relèvement précoce, est planifiée adéquatement.</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque Ministère et institution impliqués au niveau central, élaborés - Des plans institutionnels de réponse et de préparation, en vue de la mise en œuvre des plans sectoriels définis et inclus dans les plans de contingence, pour chaque autorité et service technique impliqués au niveau décentralisé (autorités et services déconcentrés et décentralisés), disponibles.
<p>✓ <u>Action stratégique 5</u> : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-Catastrophes</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Le mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses d'urgence post-Catastrophes, est renforcé</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils et méthodologies (fiches d'évaluation d'urgence multi-aléas standards et modalités de traitement), disponibles - Dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies définis et établis - Capacités à tous les niveaux pour leur utilisation, testées et renforcées - Outils d'évaluation prépositionnés au niveau local - Fiches et méthodologies, faisant l'objet d'évaluation et révision régulières après chaque désastre.
<p>✓ <u>Action stratégique 6</u> : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Des tests et mises à jour réguliers des mécanismes de réponse d'urgence définis dans les plans de contingence développés, à tous les niveaux, sont réalisés</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercices de simulation (ou d'entraînement) à échelle réduite en salle ou sur terrain, effectués - Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices, réalisée - Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués, assurées
<p>➤ <u>Champ d'intervention 2</u> : Renforcement du mécanisme de mise en œuvre du relèvement post-urgence</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique 1</u> : Définition et mise en œuvre de la configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de Catastrophes, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement</p>	

<p>Résultat attendu : La configuration adoptée par et au sein du mécanisme institutionnel de coordination de la gestion des risques de Catastrophes, pour la mise en œuvre de la phase de relèvement, est définie et appliquée</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode de fonctionnement et d'organisation des différents forums ou plateforme techniques du mécanisme aux différents niveaux (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord), pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre, définis et mis en place - Mode de fonctionnement et d'organisation interne des différentes institutions membres de la plateforme ou forums (ou comités : nom encore à définir d'un commun accord) pour la mise en œuvre de la phase de relèvement post-désastre, définis et mis en place
<p>✓ Action stratégique 2 : Renforcement du mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement</p>	
<p>Résultat attendu : Le mécanisme d'évaluation des besoins en vue des réponses post-urgence de relèvement est renforcé</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils et méthodologies : fiches d'évaluation sectorielles standards (pour le relèvement), disponibles - Dispositifs pour la collecte et le traitement des fiches remplies, mis en place - Capacités à tous les niveaux pour leur utilisation, testées et renforcées - Evaluation et révision régulières de ces fiches et méthodologies après chaque désastre, effectuées
<p>✓ Action stratégique 3 : Planification des interventions de relèvement à réaliser</p>	
<p>Résultat attendu : La planification des interventions de relèvement à réaliser, est réalisée adéquatement</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un modèle de plan de relèvement disponible - Capacités des acteurs à tous les niveaux pour la planification du relèvement (diffusion et formation), développées - Plan de relèvement élaboré quelques semaines après la survenue de Catastrophes, à tous les niveaux, selon les situations (national, départemental, communal et local)
<p>✓ Action stratégique 4 : Réalisation de tests et mises à jour réguliers des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux</p>	
<p>Résultat attendu : Les tests et mises à jour des mécanismes de mise en œuvre du relèvement, à tous les niveaux, sont réalisés régulièrement</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercices de simulation (ou d'entraînement) à échelle réduite en salle ou sur terrain réalisés - Evaluation conjointe par les parties prenantes des résultats des exercices effectuée - Amélioration et révision des plans élaborés suivants les résultats des tests effectués, assurées.
<p>➤ Champ d'intervention 3 : Renforcement des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, à tous les niveaux.</p>	
<p>✓ Action stratégique 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires.</p>	
<p>Résultat attendu : Les capacités techniques et matérielles des Ministères et institutions Gouvernementales impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau central, en commençant par les acteurs prioritaires, sont renforcées</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention en faveur de quelques institutions clés (sans besoin d'évaluation approfondie) pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement, réalisées - Des équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence, de certains Ministères, leur sont fournis pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement, notamment :

	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs (institutions) clés par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée - Des Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillées des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles. - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, financement de formations spécialisées, appuyée techniquement
<p>✓ <u>Action stratégique 2</u> : Renforcement des capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions administratives), en commençant par les acteurs prioritaires</p>	
<p><u>Résultat attendu</u> :</p> <p>Les capacités techniques et matérielles des autorités et services concernés (déconcentrés et décentralisés) impliqués dans la mise en œuvre des réponses d'urgence, au niveau décentralisé (Département et commune et les autres subdivisions administratives), sont renforcées, en commençant par les acteurs prioritaires</p>	<p><u>Indicateurs de performance</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de renforcement de compétences standards, basiques dans les domaines d'intervention des acteurs clés (sans besoin d'évaluation approfondie), sont entreprises pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement. - Des équipements et matériels standards (sans besoin d'évaluation approfondie) pour les réponses d'urgence sont fournies aux autorités et services décentralisés et déconcentrés, pour leur permettre d'être plus opérationnels et plus performants très rapidement. - Analyse diagnostique plus approfondie des capacités organisationnelle, technique et matérielle des acteurs clés notamment les services décentralisés et déconcentrés, par rapport à leurs mandats et responsabilités: organigramme, fonctionnement et organisation internes, relations avec l'extérieur, matériels, équipements, infrastructures, et ressources humaines (nombre, qualification), effectuée - Des plans de renforcement de capacités pour chaque acteur avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement

Pour l'Axe stratégique 5 : Renforcement de l'évaluation et du suivi des risques, et des systèmes d'alerte précoce et d'informations sur les risques, au niveau national

<p>➤ <u>Champ d'intervention 1</u> : Mise en œuvre et institutionnalisation d'une évaluation et d'un suivi systématiques adéquats des risques</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique 1</u> : Réalisation d'une évaluation compétente des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires .</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Une évaluation compétente des risques au niveau national jusqu'au niveau local, couvrant les principaux aléas clés considérés comme prioritaires, est réalisée</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques prioritaires et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible, est réalisée. - Un transfert de capacités durant la réalisation de cette évaluation et cartographie complètes des risques de Catastrophes à l'institution indiquée, est assuré - Un système adéquat pour réaliser la mise à jour de l'évaluation et de la cartographie des risques effectuée au sein de l'institution indiquée, est en place - Un système pour étendre l'évaluation et la cartographie complète des risques à d'autres aléas non couverts initialement, est en place - Des évaluations et cartographies participatives des risques au niveau local communautaires (déjà abordé dans l'axe 1), réalisées - Une évaluation technique/ scientifique (probabiliste) complète des risques et de leur cartographie (atlas des risques) jusqu'à l'échelle locale si possible, pour les aléas non couverts initialement, réalisée
<p>✓ <u>Action stratégique 2</u> : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Les mécanismes nationaux d'évaluation des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé), sont développés ou renforcés</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement, effectué - Les risques ne faisant pas l'objet de mécanismes d'évaluation et identification des besoins pour leur développement, inventoriés - Un plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, disponible - Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes d'évaluation des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, appuyée techniquement.
<p>✓ <u>Action stratégique 3</u> : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Les capacités des institutions en charge de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux , sont développées ou renforcées</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation de l'évaluation des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, matériels et équipements, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée. - Des Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements et des matériels, assistance

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

	technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement.
✓ <u>Action stratégique 4</u> : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux	
<u>Résultat attendu</u> : La formalisation et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes d'évaluation des risques, à tous les niveaux, sont appuyées techniquement	<u>Indicateurs de performance</u> : - Processus de légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, appuyée techniquement
✓ <u>Action stratégique 5</u> : Développement ou renforcement des mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé)	
<u>Résultat attendu</u> : Les mécanismes nationaux de suivi ou de surveillance des risques liés aux principaux aléas menaçant le pays, à tous les niveaux (central et décentralisé), sont développés ou renforcés.	<u>Indicateurs de performance</u> : - Inventaire et diagnostic des mécanismes existants et identification des besoins de renforcement, réalisés - Risques ne faisant pas l'objet de mécanismes de suivi ou de surveillance, et identification des besoins pour leur développement, inventoriés - Un plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, disponible - Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des mécanismes de suivi ou de surveillance des risques couvrant les aléas principaux menaçant le pays, appuyée techniquement
✓ <u>Action stratégique 6</u> : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques	
<u>Résultat attendu</u> : Les capacités des institutions en charge de ces mécanismes de suivi ou de surveillance de risques, sont développées ou renforcées	<u>Indicateurs de performance</u> : - Analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge de ces mécanismes et de la réalisation du suivi ou de la surveillance des risques, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée - Des plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles. - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement
✓ <u>Action stratégique 7</u> : Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques	
<u>Résultat attendu</u> : La formalisation et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes de suivi ou de surveillance des risques sont soutenues	<u>Indicateurs de performance</u> : - Processus de légalisation de ces mécanismes et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Processus de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, soutenu et facilité
✓ <u>Action stratégique 8</u> : Développement ou renforcement des mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)	

<p>Résultat attendu : Les mécanismes d'évaluation et de suivi des risques participatifs au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1), sont développés ou renforcés</p>	<p>Indicateurs de performance: Les connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, d'évaluation et de suivi des risques, inventoriées, documentées, diffusées et vulgarisées..</p>
<p>➤ Champ d'intervention 2: Opérationnalisation d'un système national d'alerte précoce multi-aléas, efficace, coordonnant les différents systèmes d'alerte mis en place par rapport à des aléas spécifiques</p>	
<p>✓ Action stratégique 1 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé)</p>	
<p>Résultat attendu : Les systèmes d'alerte précoce, à tous les niveaux (central et décentralisé) sont développés ou renforcés</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et diagnostic des systèmes d'alerte précoce existants et identification des besoins de renforcement, réalisés - Les aléas ne faisant pas l'objet de systèmes d'alerte précoce, et identification des besoins pour leur développement, inventoriés - Un plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays, disponible. - Mise en œuvre du plan de renforcement ou de développement des systèmes d'alerte précoce couvrant les aléas principaux menaçant le pays, appuyée techniquement
<p>✓ Action stratégique 2 : Développement ou renforcement des capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce</p>	
<p>Résultat attendu : Les capacités des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce, sont développées ou renforcées</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse diagnostique des capacités organisationnelle, technique et matérielle des institutions en charge ou impliquées dans ces systèmes d'alerte précoce, par rapport à leurs mandats et responsabilités: fonctionnement et organisation internes, équipements, des matériels, des infrastructures, ressources humaines (nombre, qualification), réalisée - Plans de renforcement de capacités pour chaque institution avec la description détaillée des actions à réaliser et proposition d'échéancier, disponibles - Mise en œuvre des Plans de renforcement définis : mise en place d'une organisation et d'un mode de fonctionnement interne plus adapté (si nécessaire), acquisition des équipements, des matériels, des infrastructures, assistance technique et transfert de compétence par une expertise externe, financement de formations ou stages spécialisés, appuyée techniquement
<p>✓ Action stratégique 3: Appui à la formalisation et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce</p>	
<p>Résultat attendu : La formalisation et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces systèmes d'alerte précoce, sont soutenues</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus de légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Processus de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, soutenu et facilité
<p>✓ Action stratégique 4 : Développement ou renforcement des systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire. (en partie déjà abordé dans l'axe1)</p>	

<p><u>Résultat attendu :</u> Les systèmes d'alerte précoce au niveau local, à base communautaire, sont développés ou renforcés</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances locales, traditionnelles, autochtones reconnues et efficaces, en matière de système d'alerte précoce, inventoriées, documentées, diffusées et vulgarisées
<p>✓ <u>Action stratégique 5 :</u> Opérationnalisation d'une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Une unité de coordination du système national d'alerte précoce au niveau central (ou unité de veille et d'alerte précoce)</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse diagnostique de la situation existante et des besoins en matière de coordination et de suivi de l'alerte précoce dans le pays, réalisée - Une proposition: (i) de profils, mandats, rôles et responsabilités, ancrage, organisation, modalités de fonctionnement, d'une future Unité de coordination et de suivi de l'alerte précoce (Pour tous les aléas naturels) ; et (ii) de démarches pour la mise en place d'une telle Unité, disponible - Proposition de structure de l'Unité de veille ainsi que les démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes), adoptée - Unité de veille (coordination et suivi de l'alerte précoce) fonctionnelle, - Processus de mobilisation d'autres partenaires techniques et financiers si besoin, soutenu - Des voyages d'échanges pour les responsables de l'institution d'ancrage de l'Unité et/ou du futur responsable de l'Unité, pour apprécier concrètement l'expérience d'autres pays dans la mise en œuvre d'un tel dispositif, effectués.
<p>➤ <u>Champ d'intervention 3 :</u> Développement d'un système national d'information sur les risques de Catastrophes</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique 1 :</u> Désignation de l'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de Catastrophes (ou système national d'information pour la gestion des risques de Catastrophes)</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> L'institution qui va héberger le système national d'information sur les risques de Catastrophes (ou système national d'information pour la gestion des risques de Catastrophes), est désignée</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des mandats, responsabilités et capacités des institutions nationales pertinentes et élaboration de propositions d'ancrage, avec les démarches de mise en place, réalisée - Une proposition d'ancrage du système d'information national ainsi que des démarches pour sa mise en place (processus participatif requis, engageant toutes les parties prenantes), adoptée
<p>✓ <u>Action stratégique 2 :</u> Mise en place et opérationnalisation du système d'information national sur les risques de Catastrophes</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Le système d'information national sur les risques de Catastrophes est opérationnel</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus de légalisation de ces systèmes d'alerte précoce et des renforcements institutionnels requis, soutenu et facilité - Processus de mobilisation des ressources humaines, techniques et financières de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, soutenu et facilité
<p>✓ <u>Action stratégique 3:</u> Etablissement d'une base de données, adéquates et complètes sur les risques et Catastrophes, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-Catastrophes, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public</p>	

<p><u>Résultat attendu :</u> Une base de données, adéquates et complètes sur les risques et Catastrophes, compilant les résultats des évaluations et suivi des risques à tous les niveaux, les résultats d'évaluation des dégâts et besoins post-Catastrophes, et toutes informations et données appuyant la mise en œuvre de la gestion des risques de Catastrophes à tous les niveaux, et accessibles à toutes les parties prenantes et au public, est mise en place</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de collecte, de compilation et de stockage des données, mis en place - Dispositif d'accès continu et dynamique aux données : développement de site web et de supports électroniques en ligne, fonctionnel - Mécanismes appropriés pour communiquer les information et données produits aux acteurs et populations aux niveaux décentralisé et local, fonctionnels
<p>✓ <u>Action stratégique 4 :</u> Préparation de la transformation du système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de Catastrophes (ou pour la gestion des risques de Catastrophes), après une période jugée suffisante</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Un système d'information national en système d'information géographique (SIG) sur les risques de Catastrophes (ou pour la gestion des risques de Catastrophes ou GRC), après une période jugée suffisante, est prêt à être mis en place</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SIG existants pour guider le processus de développement et le profil du futur SIG pour la GRC (système, ancrage, méthode, sources, produits, mise à jour, accessibilité, coût), inventoriés et analysés - Un SIG pour la GRC développé - Mise en place, test et appui à l'opérationnalisation du SIG pour la GRC : après acquisition de matériels et renforcement de capacités du gestionnaire du SIG pour la GRC, assurés

Pour l'axe stratégique 6 : Optimisation de l'état de mise en œuvre et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de toute origine, à tous les niveaux.

<p>➤ <u>Champ d'intervention 1</u> : Renforcement des interventions spécifiquement dédiées à la prévention et à la réduction des risques de Catastrophes, liés à un ou plusieurs aléas.</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique 1</u> : Réalisation et institutionnalisation (formalisation) de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans tout le pays, à tous les niveaux</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> La prévention et la réduction des risques de Catastrophes sont entreprises dans tout le pays, à tous les niveaux, et formalisées.</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la planification de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes (RRD) dans tout le pays, sur la base et après des exercices d'évaluation et de cartographie des risques, adéquats et complets, à tous les niveaux, promue - Développement et mise en œuvre des plans de RRD au niveau local, communautaire, pour les zones à risque prioritaires, sur la base et à la suite des exercices d'évaluation et de cartographie participatives des risques (analysant les aléas, l'exposition, les vulnérabilités, les capacités), promus - Des outils adéquats pour aborder et traiter les questions de RRD en général et pour les différents secteurs, à tous les niveaux, conçus et promus - Des mesures adéquates structurelles et non-structurelles, à faible coût, pour réduire les risques et renforcer la résilience des populations au niveau communautaire, systématiquement promues - Développement et application des lois, règlements et règles requises pour assurer une prévention et une réduction des risques de Catastrophes, adéquates, à tous les niveaux (incluant tous les textes légaux au niveau décentralisé et concernant le niveau local), renforcés - Un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'amélioration systématiques, de l'état et de la pratique de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes, à tous les niveaux (basé sur : des exercices pour tirer des enseignements, l'évaluation des lacunes dans les réalisations, et l'évaluation des besoins), fonctionnel
<p>✓ <u>Action stratégique 2</u> : Conception et adoption de programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Des programmes nationaux de réduction des risques de désastre couvrant tous les niveaux, sont adoptés</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme national global, multi- sectoriel de réduction des risques de Catastrophes, conçu sur la base d'un diagnostic de la situation au niveau local et une compilation des plans de prévention et de réduction des risques de Catastrophes (RRD) locaux élaborés par la suite, traitant adéquatement par le biais d'une approche systématique et globale, multi-sectorielle, toutes les questions sectorielles clés concernées¹⁶, mis en œuvre - Des programmes nationaux ou décentralisés (départementaux ou communaux) de prévention et de réduction des risques de Catastrophes liés à un ou des aléas spécifiques, suivant les contextes et les besoins, mis en œuvre - Des mesures et projets spécifiquement ciblés de prévention des Catastrophes et de réduction des risques, pour des zones ou des cibles ou

¹⁶Touchant au moins aux domaines suivants : moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

	des situations particulières, à tous les niveaux, suivant les contextes et les besoins, mises en œuvre
<p>➤ <u>Champ d'intervention 2</u> : Renforcement des interventions non spécifiquement de prévention et de réduction des risques de Catastrophes, mais qui sont incontournables ou y contribuent substantiellement.</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique 1</u> : Appui pour le renforcement de la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la réduction des risques de Catastrophes, à tous les niveaux</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> La mise en œuvre de politiques, stratégies, plans, programmes sectoriels du Gouvernement, dont la réalisation est essentielle pour la prévention et la réduction des risques de Catastrophes (RRD), à tous les niveaux, est renforcée</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination du développement et de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, au niveau central et jusqu'au niveau local, optimisée - Application à tous les niveaux, des politiques, stratégies et plans et programmes, relatifs aux domaines suivants, améliorée: <i>moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.</i> - Mise en œuvre de plans et programmes (multi- sectoriel) décentralisés et locaux de développement, améliorée - Les principales parties prenantes, à tous les niveaux (y compris principalement au niveau local) sur le contenu de ces politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels pertinents, clés pour la RRD, informées et sensibilisées régulièrement.
<p>✓ <u>Action stratégique 2</u> : Renforcement des capacités des institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de Catastrophes existants à un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux.</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Les institutions clés principalement engagées dans la prévention / la réduction des risques de Catastrophes existants à un niveau élevé dans le pays, à tous les niveaux, sont renforcées sont dotées de capacités plus adéquates</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacités techniques et matérielles des institutions publiques clés, à tous les niveaux, pour la mise en œuvre de leurs mandats et activités « ordinaires », renforcées et des appuis sont apportés. Les institutions principalement concernées incluent les: <i>Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; Ministère de la construction, de l'urbanisme, de la ville et du cadre de vie ; Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; Ministère des mines et de la géologie ; Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux ; Ministère des hydrocarbures ; Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ; Ministère de la défense nationale ; Ministère des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ; Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel ; Ministère de l'énergie et de l'hydraulique ; Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de</i>

	<p><i>l'alphabétisation ; Ministère des affaires foncières et du domaine public ; Ministère de l'équipement et de l'entretien routier ; Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ; Ministère de la santé et de la population ; Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacités des structures de coordination des acteurs (plateformes ou comités) à tous les niveaux, en matière de prévention et de réduction des risques de Catastrophes, dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de prévention et de réduction des risques de Catastrophes ou RRD), renforcées - Capacités des institutions Gouvernementales locales et les institutions ou organisations communautaires, pour pouvoir assurer une assistance technique adéquate auprès de la population en matière de prévention et la réduction des risques de Catastrophes dans tout le pays (incluant la vulgarisation des outils adéquats pour traiter les questions de RRD), renforcées
<p>➤ <u>Champ d'intervention 3</u>: Réalisation de l'intégration complète et adéquate de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes dans le développement</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique</u>: Renforcement de l'intégration concrète de la réduction des risques de Catastrophes dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs</p>	
<p><u>Résultat attendu</u> :</p> <p>L'intégration concrète de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes (RRD) dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs, est mieux assurée</p>	<p><u>Indicateurs de performance</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des approches, mécanismes et outils pour la réalisation de l'intégration de la RRD, pour l'usage de toutes les parties prenantes à tous les niveaux jusqu'au niveau local, institutionnalisées - Intégration adéquate et systématique de la RRD dans le développement (politiques sectorielles, stratégies, plans et programmes, plans, de développement), à tous les niveaux (central, décentralisé et local), légalisée et réalisée, principalement dans les secteurs et domaines suivants: <i>moyens de subsistance et protection sociale, aménagement du territoire, gestion de l'occupation et de l'utilisation des sols, planification et gestion urbaine, eau, hygiène et assainissement, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, logement et infrastructures, éducation, agriculture, santé, sécurité alimentaire, exploitation minière et pétrolière, énergie, décentralisation, et d'autres secteurs pertinents si besoin.</i> - Intégration adéquate et systématique de la RRD dans les composantes de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) à tous les niveaux (niveaux central, décentralisé et local) légalisée et réalisée - Toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux, disposant de capacités techniques suffisantes (savoir et savoir-faire) sur la réalisation pratique de l'intégration de la RRD (formation et appui technique et accompagnement pour la mise en œuvre)
<p>➤ <u>Champ d'intervention 4</u> : Réalisation d'une intégration adéquate de la réduction des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique</p>	
<p>✓ <u>Action stratégique</u>: Renforcement des mécanismes et capacités d'intégration de la réduction des risques de Catastrophes et de l'adaptation au changement climatique</p>	

<p>Résultat attendu : Des mécanismes et capacités d'intégration de la prévention et de la réduction des risques de Catastrophes (RRD) et de l'adaptation au changement climatique plus adéquats sont disponibles</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience effective et connaissance des parties prenantes en gestion des risques de Catastrophes (GRC) plus adéquate, rapport à la nécessité de lier l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de Catastrophes (RRD), à tous les niveaux et dans tous les secteurs - Prise de conscience effective et connaissance plus adéquate des intervenants, concernant l'intégration de la RRD et de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation du développement. - Intégration systématique de l'adaptation au changement climatique dans tous les processus, planification, formulation de stratégie et documents stratégiques, relatifs à la GRC, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, légalisée et réalisée. - Méthodologies et outils disponibles pour évaluer et suivre les risques, pour à la fois les interventions de RRD que celles d'adaptation au changement climatique.
---	--

Pour l'Axe stratégique 7 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, et de la coopération internationale

<p>➤ Champ d'intervention 1 : Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale</p>	
<p>✓ Action stratégique 1 : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés.</p>	
<p>Résultat attendu : La participation du Congo et sa collaboration avec les pays voisins de la sous-région dans le cadre du développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants ou planifiés, est plus importante</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux existants, inventoriés - La situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux et de leur contribution effective à la gestion des risques de Catastrophes (GRC) au Congo, connue - La participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux, est renforcée - Contribution apportée par de ces accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux à la GRC pour le Congo, plus concrète - Accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux en cours ou dont le développement est planifié et préparation de la contribution du Congo dans leur développement, inventoriés - Le Congo est partie prenante dans des exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets régionaux et sous-régionaux
<p>✓ Action stratégique 2 : Renforcement de la collaboration du Congo avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords</p>	
<p>Résultat attendu : Le Congo développe plus de collaboration avec les autres pays voisins, en dehors du cadre de ces accords</p>	<p>Indicateurs de performance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points forts des autres pays de la sous-région en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer, inventoriés - Echanges d'expériences avec les pays voisins pour lesquels ils ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud), plus prononcés et concrets - Des problèmes de gestion des risques de Catastrophes au Congo nécessitant la contribution d'autres pays pour leur résolution identifiés, et des modalités de collaboration avec ces pays soumis - Des programmes ou projets conjoints avec chaque pays voisin individuellement, mis en place.

✓ <u>Action stratégique 3</u> : Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	
<u>Résultat attendu</u> : Le Congo accentue sa collaboration avec d'autres pays africains pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.	<u>Indicateurs de performance</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Points forts d'autres pays africains en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer, inventoriés - Echanges d'expériences avec les pays africains plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échange Sud-Sud), effectifs, concrets - Des programmes ou projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique, mis en place.
✓ <u>Action stratégique 4</u> : Renforcement de la participation du Congo à des événements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de Catastrophes (GRC) ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	
<u>Résultat attendu</u> : Participation plus soutenue du Congo à des événements régionaux et sous-régionaux organisés sur les thèmes de la GRC ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)	<u>Indicateurs de performance</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Evènements à venir identifiés - Participation effective du pays organisée
➤ <u>Champ d'intervention 2</u> : Renforcement de la coopération internationale	
✓ <u>Action stratégique 1</u> : Optimisation de l'exploitation des opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la gestion des risques de Catastrophes (GRC) au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo	
<u>Résultat attendu</u> : Les opportunités de soutiens techniques et financiers profitables à la GRC au Congo, disponibles auprès des partenaires techniques et financiers implantés au Congo, sont mises à profit de manière adéquate	<u>Indicateurs de performance</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Organismes, institutions de coopération implantés au Congo, leurs domaines et offres d'expertise et d'appuis disponibles, et les modalités de mobilisations de leurs appuis¹⁷, inventoriés - Mobilisation des appuis techniques et financiers de ces institutions, selon les formes convenues, effective - Collaboration pour la mise en œuvre conjointe de mécanismes ou dispositifs de gestion des risques de Catastrophes ou y contribuant, dans un objectif de transfert de capacité technique¹⁸, concrétisée - Initiatives de collaboration pertinentes passées, qui n'ont pas eu de suite¹⁹, connues et relancées
✓ <u>Action stratégique 2</u> : Renforcement de la participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés.	

¹⁷Telles que les expertises en matière d'élaboration, de mise à jour et de test de plans de contingence à tous les niveaux.

¹⁸ Tels que pour la mise en place d'un système de gestion d'information sur la gestion des risques de catastrophes et la mise en œuvre de l'approche sectorielle ou approche de responsabilité sectorielle (organisation et fonctionnement pratiquement similaires à l'approche cluster du Système des Nations Unies, à la différence que ce sont cette fois, les Ministères clés qui sont les leads et les agences des Nations Unies les secondent et les appuient dans la mise en œuvre de leurs rôles).

¹⁹Telles que l'application de la méthodologie d'évaluation économique des dommages, des pertes et des besoins initiées avec la Banque Mondiale. Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

<p><u>Résultat attendu :</u> La participation du Congo et sa collaboration dans le développement et la mise en œuvre d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants ou planifiés, est renforcée</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux existants inventoriés²⁰ - Situation de la participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux connus, ainsi que leur contribution effective à la gestion des risques de Catastrophes (GRC) au Congo - Participation du Congo dans ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux, plus prononcée - Contribution apportée par ces accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux à la GRC au Congo, plus concrète et visible - Accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux en cours ou dont le développement est planifié, inventoriés et la contribution du Congo dans leur développement est prête, - Le Congo est partie prenante de tous les exercices de développement, de mise à jour ou de révision d'accords, stratégies, plans, programmes et projets internationaux et sous-régionaux.
<p>✓ <u>Action stratégique 3 :</u> Renforcement de la collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations.</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> La collaboration du Congo avec d'autres pays du monde pertinents du fait de leurs expériences et réalisations, est plus développée</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Points forts d'autres pays en matière de gestion des risques de Catastrophes (GRC), par rapport aux besoins du Congo en termes de modèles à suivre ou à appliquer, connus - Echanges d'expériences avec les pays plus expérimentés, qui ont des points forts pertinents (échanges Sud-Sud et Nord-Sud) plus effectifs - Des programmes ou projets conjoints avec ces pays individuellement dans le cadre de transfert de compétences ou de soutien technique, mis en place
<p>✓ <u>Action stratégique 4 :</u> Renforcement de la participation du Congo à des événements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de Catastrophes ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Le Congo est plus présent à des événements internationaux organisés sur les thèmes de la gestion des risques de Catastrophes ou s'y rapportant (ateliers, conférences, séminaires)</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evènements à venir inventoriés - Participation effective du pays organisée
<p>✓ <u>Action stratégique 5 :</u> Renforcement de la visibilité du Congo au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de Catastrophes</p>	
<p><u>Résultat attendu :</u> Le Congo est plus visible au niveau international dans le domaine de la gestion des risques de Catastrophes (GRC), notamment à travers les informations disponibles internationalement</p>	<p><u>Indicateurs de performance:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts auprès d'institutions internationales de GRC mis à jour²¹ - Informations concernant le Congo sur le plan international à travers les ressources <i>on-line</i>, à jour.
<p>✓ <u>Action stratégique 6 :</u> Optimisation de l'utilisation éventuelle des fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo en cas de survenue de Catastrophes dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement)</p>	

²⁰Tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), la COP 21.

²¹Notamment auprès de l'UNISDR par rapport à la désignation du point focal du Congo en matière de RRC.

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

<p>Résultat attendu : Le Congo est capable de mobiliser adéquatement d'éventuels fonds d'urgence pouvant être mis à disposition du Congo, par les partenaires internationaux, en cas de survenue de désastre dépassant la capacité du pays (suite à des appels internationaux lancés par le Gouvernement)</p>	<p>Indicateurs de performance: Organismes, institutions qui disposent de ces mécanismes de mise à disposition de fonds d'urgence, inventoriés, ainsi que leurs modalités de mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les institutions concernées du Gouvernement sont capables effectivement d'assurer la mobilisation de ces fonds - Des protocoles d'accord ou des conventions préalables avec ces partenaires sont établis en cas de besoin.

VI. Cadre de mise en œuvre et de suivi

Faisant partie intégrante de la stratégie, le plan d'action constitue son principal instrument de mise en œuvre.

Arrangement institutionnel pour la mise en œuvre de la Stratégie et de son plan d'action

- La réalisation des axes stratégiques et des principales actions stratégiques prioritaires préconisées requiert l'intervention de tous les acteurs à tous les niveaux, et dans tous les secteurs, concernés par leur mise en œuvre, dont l'implication et l'engagement sont ainsi requis pour assurer une mise en œuvre effective et exhaustive de la stratégie avec son plan d'action.
- Etant donné que la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action est la responsabilité de l'ensemble du Gouvernement, et du fait de la nature multisectorielle et multi acteurs des actions stratégiques à mettre en œuvre, le pilotage d'ensemble et la coordination stratégique du processus de mise en œuvre devraient être assurés au plus haut niveau du Gouvernement, en particulier la Primature, secondée par une institution ou un Ministère désigné(e), à qui elle délègue l'autorité du pilotage de la coordination techniques, pratiques de la mise en œuvre. De plus, deux structures devraient être en place pour assurer (i) la coordination stratégique et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action, ainsi que (ii) sa coordination et son suivi techniques, pratiques.
- Dans le cadre d'un mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes déjà existant et opérationnel, la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action est assurée dans le cadre et à travers ce mécanisme institutionnel :
 - o C'est la « structure décisionnelle de coordination nationale de la GRC » (ou structure de décision, de délibération, appelée généralement « Le Conseil national de GRC») qui assure la « coordination stratégique et le suivi du processus de mise en œuvre de la stratégie nationale et de son plan d'action », à travers une « commission » mise en place regroupant des Ministères clés directement concernés par la mise en œuvre et l'opérationnalisation, sous l'égide du Premier ministre qui en assure le pilotage. Elle est chargée notamment de: (i) assurer l'engagement des autorités à tous les niveaux et de l'ensemble des Ministères pour l'atteinte des résultats ; (ii) s'assurer de l'exécution de la stratégie avec son plan d'action, selon la programmation adoptée; (iii) s'assurer que toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action assurent adéquatement leurs responsabilités définies dans ce cadre ; et (iv) se prononcer et se décider sur tout aménagement de la stratégie avec son plan d'action.
 - o C'est la « structure technique de coordination nationale de la GRC » (ou structure de mise en œuvre technique des décisions du conseil appelée généralement « le Comité national de GRC » ou « la Plateforme nationale pour la RRD ou pour la GRC ») qui assure la « coordination technique du processus de mise en œuvre de la stratégie nationale et de son plan d'action », à travers un « comité de pilotage » mis en place

Les chiffres en rouge entre parenthèse sont des références bibliographiques décrites en annexe 3 à la présente Stratégie.

regroupant des Ministères clés directement concernés par la mise en œuvre et l'opérationnalisation, sous la direction de son Secrétaire permanent (l'organe ou institution de coordination nationale de la GRC, le bras opérationnel du Conseil de GRC), à qui la Primature délègue l'autorité du pilotage de la coordination technique de la mise en œuvre.

Elle est chargée notamment de : (i) la planification opérationnelle et financière détaillée des différentes activités, trimestriellement et mensuellement ; (ii) la coordination de la mise en œuvre des activités ainsi planifiées, en lien avec les différents départements des Ministères concernés, conformément au plan de travail établi ; (iii) la mobilisation des ressources nationales et internationales pour la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action ; (iv) le suivi de la mise en œuvre et le contrôle de la qualité des activités menées et des résultats et produits obtenus.

- En attendant l'existence d'un tel mécanisme institutionnel, dont la définition, la mise en place et l'opérationnalisation constituent les premières actions prioritaires à mettre en œuvre de cette stratégie, des structures transitoires sont à mettre en place pour assurer la coordination de la mise en œuvre de cette stratégie avec son plan d'action, la mise en place d'une organisation transitoire est requise. Ainsi :
 - o Le pilotage d'ensemble du processus et la coordination stratégique seront toujours assurés par la Primature (le Premier Ministre ou son représentant)
 - o Le pilotage de la coordination technique et pratique sera assuré par le Ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (Ministre ou son représentant), à qui la mission de piloter le développement de la Stratégie nationale et son plan d'action a été déjà confiée, et qui seconde ainsi la Primature pour la coordination de sa mise en œuvre.
 - o La coordination technique de la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action sera assurée par un « comité de pilotage », de préférence, le même comité de pilotage mis en place pour son élaboration, dont les membres devraient être élargis à d'autres Ministères dont les ressources, les compétences et la spécialité sont requises.

Le Comité de pilotage est constitué de représentants issus des Ministères suivants : Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ; Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement ; Ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ; Ministère de la santé et de la population.

Les autres Ministères à inclure dans le comité de pilotage devraient comprendre ceux concernés directement par les aléas auxquels le pays doit faire face, et par les réponses à apporter en cas de Catastrophes y afférents.

Ce comité de pilotage est présidé, dirigé par le Ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (un représentant).
 - o La coordination stratégique de la mise en œuvre de la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action, et son suivi, sera à assurer par une « commission » à mettre en place, regroupant les mêmes Ministères représentés dans le comité de pilotage technique sus cité.
- Une fois qu'un mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes est défini, mis en place et opérationnel au Congo, il prend le relai de l'organisation transitoire mise en place de manière ad-hoc qui cesse ainsi de fonctionner.
- Toutes les parties prenantes dans la GRC au niveau décentralisé, jusqu'au niveau local, incluant les autorités et les services techniques décentralisés et déconcentrés, les organisations de la société civile, les populations, ainsi que les différentes structures qui seront mises en place dans le cadre du nouveau mécanisme institutionnel de coordination nationale de la gestion des risques de Catastrophes qui sera défini, mis en place et opérationnalisé, devraient être impliquées, engagées suivant les responsabilités définies dans la stratégie et de son plan d'action, ou suivant les besoin de leur mise en œuvre.

Financement de la mise en œuvre de la Stratégie

- Des mécanismes de financement appropriés devraient être définis pour la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action. Le Gouvernement devrait allouer des ressources adéquates pour la structure en charge du pilotage de la coordination technique de la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action. Tous les Ministères devraient disposer et allouer des ressources adéquates pour la mise en œuvre de leurs responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie avec son plan d'action.

- Les sources de financement pour la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action sont constituées par les ressources allouées par le budget national du Gouvernement et par les contributions provenant des parties prenantes. Les parties prenantes incluant les différents partenaires techniques et financiers (ONG, agences des Nations Unies, secteur privé, organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération), seront mobilisées et engagées pour financer des domaines spécifiques d'intérêt inscrits, inclus dans le plan d'action.
- Des mécanismes adéquats assurant la transparence, la redevabilité, le suivi et le contrôle de l'allocation des fonds, ainsi que la conformité avec les exigences et les procédures des partenaires devraient être établis.
- L'établissement de rapports réguliers et à jour concernant l'allocation et l'utilisation des fonds, devrait être assuré.

Formalisation de la Stratégie

- Les autorités nationales compétentes développeront et renforceront les instruments juridiques, légaux qui permettront l'institutionnalisation et l'appropriation rapides de cette stratégie nationale (et de son plan d'action), afin de s'assurer que des cadres institutionnel et légal permettant la mise en œuvre à tous les niveaux de la stratégie soient en place.
- En tant que stratégie du Gouvernement et afin d'assurer sa pleine mise en œuvre, cette stratégie nationale devrait être légalisée pour une application adéquate, afin qu'elle devienne le cadre réglementaire officiel guidant la mise en œuvre des initiatives de gestion des risques de désastre au Congo, et servir de référence légale concernant le cadre stratégique en matière de gestion des risques de Catastrophes pour tous les intervenants.

Redevabilité

- Pour s'assurer que les objectifs de la stratégie nationale soient effectivement atteints, les parties prenantes concernées devraient être tenues responsables et individuellement engagées pour les aspects de la mise en œuvre de la stratégie nationale qui leur sont assignés. La redevabilité dans ce sens, comprend la livraison effective et au moment opportun des livrables attendus, conformément à des termes de référence clairement définis.
- La redevabilité est conditionnée par l'accès à des ressources suffisantes et appropriées pour le processus de mise en œuvre. Les institutions ainsi que les individus, responsables devraient être ainsi habilités et dotés de capacités appropriées, leur permettant de mettre en œuvre de manière adéquate leurs fonctions et responsabilités respectives.

Suivi, évaluation et révision de la Stratégie

- Le suivi, l'évaluation et la revue constituent des processus clés de la gestion des risques de Catastrophes. Le suivi et l'évaluation fournissent des informations et des données traitées utilisées pour le développement de base de données destinée à l'analyse des profils et des tendances. Un système de suivi, de contrôle et de rapportage devrait être mis en place pour appuyer le Gouvernement et le Parlement en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des risques de désastre.
- Un rapport d'avancement annuel sur la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action, devrait être établi et envoyé à la Primature (chargé du pilotage d'ensemble et de la coordination stratégique). Les indicateurs clés de performance indiqués dans la stratégie nationale, devraient être suivi et faire l'objet de rapport annuel auprès de la commission chargée de la coordination stratégique et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale avec son plan d'action, pour évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre.
- La stratégie nationale avec son plan d'action est un document dynamique et sera révisé tous les sept (07) ans ou suivant les besoins, pour assurer la cohérence avec le contexte et les priorités nationales (tels que des changements à considérer dans les conditions météorologiques ou par rapport au profil des risques du pays), et avec les engagements internationaux. Des révisions peuvent être également effectuées à un moment spécifique donné pour résoudre ou prendre en charge des problèmes ou des contraintes rencontrés au cours de la mise en œuvre de la

stratégie nationale et de son plan d'action. Le processus adopté pour effectuer des modifications au document de stratégie nationale et de son plan d'action, veillera à assurer une approche participative incluant des consultations de parties prenantes aux niveaux central et décentralisé.

- Si et quand cela est approprié, la révision des lois et règlements en vigueur, des plans opérationnels, des manuels et guides de mise en œuvre dans tous les secteurs devrait être effectuée pour renforcer et faciliter davantage la mise en œuvre de la Stratégie nationale avec son plan d'action, des efforts et de la redevabilité.

VII. Conclusion

Cette « Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes (SNPRRC) de la République du Congo avec son plan d'Action » offre une feuille de route claire au niveau national pour adéquatement mettre en œuvre la vision et les priorités du pays en matière de gestion des risques de Catastrophes, à tous les niveaux. En plus des exigences de financement, la mobilisation et l'implication de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, incluant les autorités et techniciens Gouvernementaux, le secteur privé, la société civile, les populations, les autorités traditionnelles, et les partenaires internationaux, sont des facteurs clés du succès de la mise en œuvre de cette stratégie nationale avec son plan d'action.

La réalisation de quelques étapes clés pour assurer un démarrage effectif et adéquat de la mise en œuvre de cette stratégie nationale et de son plan d'action est requise, notamment en vue de :

- 1) Obtenir l'implication, l'engagement et la participation adéquats de toutes les parties prenantes concernées du niveau national jusqu'au niveau local, incluant les différents partenaires techniques et financiers, par le biais d'un plaidoyer institutionnel fort, impliquant la société civile et les médias.
- 2) Assurer une volonté et un engagement politiques forts continus et permanents de toutes les autorités à tous les niveaux.
- 3) Assurer un leadership national fort pour piloter et diriger adéquatement et efficacement le processus de mise en œuvre.
- 4) Avoir la participation effective du niveau local, communautaire, incluant principalement les populations mais aussi les autorités (étatiques et traditionnelles).